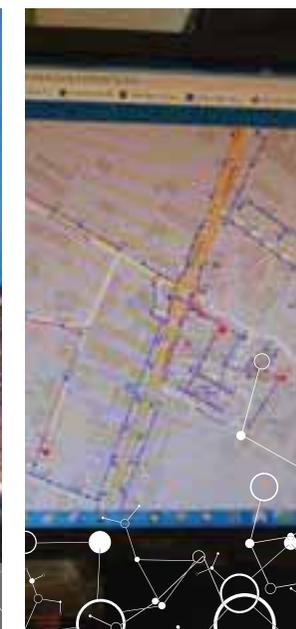


RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉ 2018



SOMMAIRE / LE MOT DU PRÉSIDENT

02... Le mot du président

03... Identité du SIEEEN 2018

04... Faits marquants 2018

06... Transition énergétique - Climat

SYNTHÈSE 2018

ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES

09... Distribution publique d'électricité

10... Activité réseaux

11... Mobilité électrique

12... Contrôle de la concession gaz

13... Éclairage public

15... Déchets ménagers

17... Régie SIEEEN Chaleur

BILAN 2018

ACTIVITÉS EN PRESTATIONS DE SERVICES

18... Patrimoine et Énergies

22... Groupement d'achat d'énergies

23... Service d'Information Territoriale des Collectivités (SITEC)

26... ORGANISATION ET MOYENS

29... AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

30... SEM NIÈVRE ÉNERGIES

CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS,

Les négociations du contrat de la concession Nièvre, n'ont pu démarrer, comme prévu, à l'automne 2018, eu égard aux difficultés d'Enedis à fournir au SIEEEN des données essentielles permettant d'avoir une lecture claire de l'état des réseaux. Le Syndicat a repoussé l'échéance des négociations au 31 décembre 2019. Sans partage de ces données et sans un état des lieux exhaustif de la concession, il sera impossible de porter une ambition commune, et d'élaborer dans ce délai trop court, une stratégie durable et des programmes de travaux pluriannuels à même de garantir la qualité de la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire.

Les modifications unilatérales de l'actuel cahier des charges de la concession par Enedis ont, par ailleurs, incité le Syndicat à saisir la justice administrative. Une conciliation nationale devrait avoir lieu en juin 2019 afin de rechercher une solution par médiation. En cas de désaccord, le SIEEEN déposera, à l'issue de cette tentative de médiation, un recours contentieux au Tribunal administratif de Dijon.

Sur le plan national, le Syndicat s'est mobilisé pour obtenir des réponses de la commission CAS-FACé sur la baisse des dotations pour la Nièvre alors que les besoins sont à la hausse. Grâce aux luminaires connectés et aux campagnes de mesures faites chez les particuliers, le SIEEEN avait pu démontrer le caractère erroné des calculs théoriques optimisés fournis par l'outil GDO d'Enedis. La commission CAS-FACé a évoqué, pour justifier du résultat, un effet de lissage sans autre explication...

Face au manque de transparence auquel le SIEEEN se heurte auprès de ses interlocuteurs, il se doit de maintenir son

exigence d'intégrité, de respect du service public et d'appeler au dialogue constructif. Le Syndicat souhaite un rapport équilibré et respectueux qui permette d'œuvrer effectivement au développement harmonieux de notre territoire essentiellement rural.

En co-élaborant la stratégie énergétique avec le Conseil départemental de la Nièvre, le SIEEEN a défini une politique ambitieuse à long terme. Il a initié une démarche volontariste et solidaire pour aider le département à réussir sa transition énergétique. Un nouveau service dédié a été créé pour accélérer la transition énergétique et mieux lutter contre la précarité énergétique que subissent plus de 23 % de ménages nivernais !

La modernisation de l'éclairage public s'est poursuivie en 2018. La technologie LED connecté équipe désormais 116 communes nivernaises. Demain, celles-ci pourront travailler sur des stratégies de territoires intelligents en profitant des solutions innovantes que le SIEEEN met en œuvre. Ces actions bénéficieront aux Nivernais et démontreront qu'il fait bon vivre dans nos territoires ruraux où les technologies innovantes peuvent aussi se développer au service de la population.

L'accompagnement des collectivités à travers les appels à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et l'isolation des combles, le conseil en énergie partagé, le Groupement d'achat d'énergie ainsi que la promotion et le développement des énergies renouvelables doivent aider la Nièvre à tendre vers une plus forte efficacité et sobriété énergétiques. Nos adhérents bénéficient également de l'expertise renforcée de notre service d'ingénierie informatique qui facilite leur transition numérique et la dématérialisation des actes de gestion.

Un important chantier est en cours pour optimiser la gestion des déchets ménagers sur le territoire. Le nouveau programme



Guy Hourcabie,
Président du SIEEEN

d'actions s'inscrira dans un projet territorial ambitieux afin de développer l'économie circulaire en Nièvre et soutenir les exigences du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Malgré le désengagement de l'État, le SIEEEN poursuit sa politique volontariste de développement durable du territoire. Ses actions sont pensées pour faciliter les complémentarités entre espaces ruraux et urbains. « *Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences.* », écrit Françoise Dolto. En ces périodes troubles, il est bien d'agir de façon responsable et de donner du sens à chacune de nos actions au profit de tous, et singulièrement, des plus fragiles d'entre nous.

Bonne lecture
chers et chères
collègues
Cordialement
Guy Hourcabie

Directeur de la publication : Guy Hourcabie
Coordination : Bénédicte Martin
Rédaction : Jef d'Argent-Moklé
Maquette - Mise en page : Lechat et La Souris
Crédits photos : SIEEEN, Lionel Brügger, Shutterstock
Sources des tableaux et graphiques : données SIEEEN
Impression : Inore Groupe Impression - 1 800 exemplaires - Juin 2019



Actions menées dans le cadre de la stratégie énergétique de la Nièvre
« Mobilisons nos énergies »



Actions menées dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire « Nos déchets, une ressource »

HISTORIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature juridique d'un syndicat mixte ouvert à la carte.

Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et Conseil départemental.

Créé en 1946 pour achever l'électrification du département de la Nièvre, le SIEEEN a étendu depuis ses activités à des domaines très variés :

- Énergies, réseaux de chaleur.
- Éclairage public.
- Architecture et équipement.
- Gestion des déchets ménagers.
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Cartographie et Système d'Information Géographique (SIG).

Conscientes que certaines missions requièrent des moyens humains et matériels qu'elles ne possèdent pas toujours, les collectivités nivernaises en ont progressivement confié la mission au SIEEEN.

Ainsi, les collectivités nivernaises ont la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service.

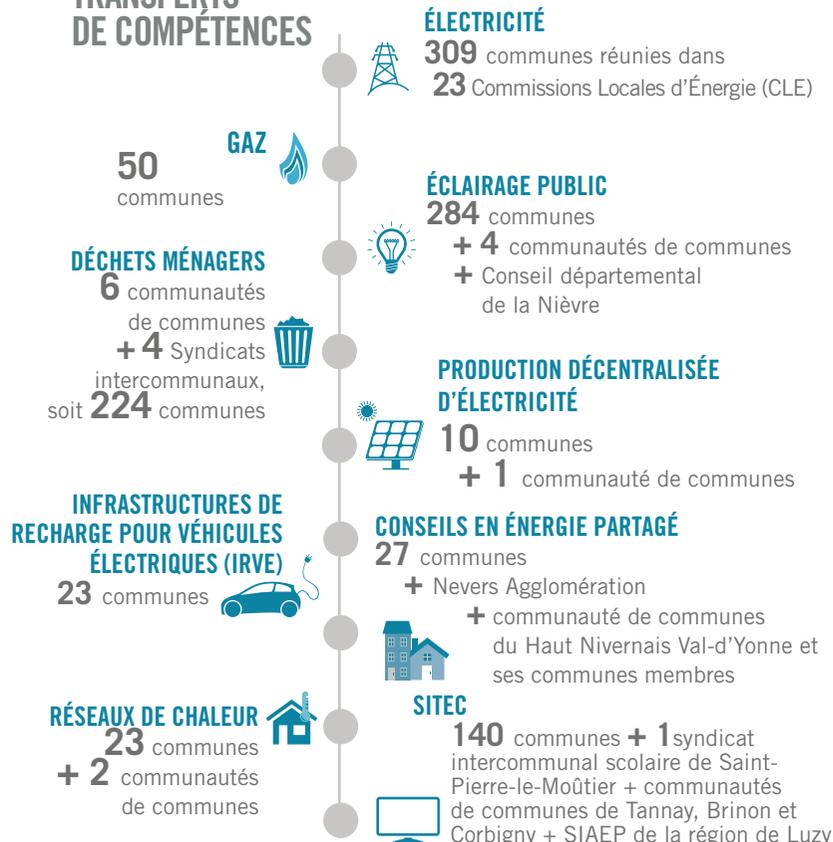
Le fonctionnement du SIEEEN repose sur des valeurs de solidarité, mutualisation et péréquation qui permettent de garantir à l'ensemble des collectivités du Département une qualité de service exemplaire.

NOS MISSIONS

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

- Distribution publique de l'électricité.
- Distribution publique de gaz.
- Production décentralisée d'électricité.
- Achat d'énergies.
- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Réseaux de chaleur.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'Information et de la Communication.
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé.

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES



PRESTATIONS DE SERVICES

- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'Information et de la Communication.
- Cartographie et exploitation de données numérisées.
- Déchets ménagers et assimilés.
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).
- Réseaux de chaleur.

CHIFFRES-CLÉS 2018

92 agents SIEEEN
40 045 473 € de budget

ADHÉRENTS :

309 communes
6 communautés de communes
4 syndicats d'ordures ménagères
1 syndicat scolaire
+ Conseil départemental de la Nièvre

LE BUREAU

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du Président, 7 vices-présidents et 13 membres. Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande juridique...).

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SIEEEN est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par ses collectivités adhérentes et par un Bureau syndical, émanation du Comité.

Toutes les décisions sont prises par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait également l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers.

Le Comité syndical est constitué de 88 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.

LES FAITS MARQUANTS 2018

1 ÉLECTRICITÉ

Le SIEEEN a terminé la première phase du déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides en Nièvre. Les 36 bornes de charge accélérée de 22 kW (soit 72 points de charge) ont été mises en service. La Nièvre comptait 154 abonnés au 31 décembre 2018.

2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

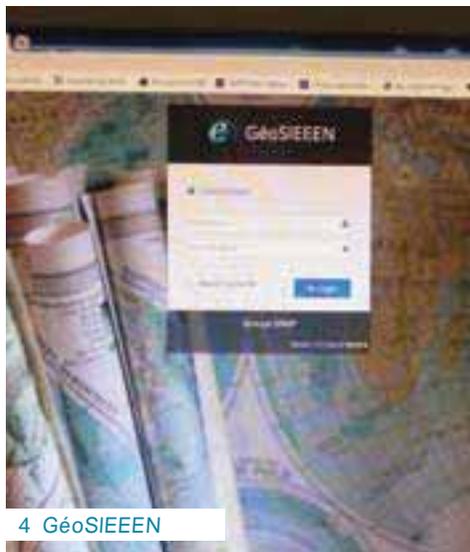
Le Syndicat a poursuivi son programme de modernisation du parc d'éclairage public de la Nièvre. 116 communes sont équipées de luminaires connectés (5 298 points connectés). 787 luminaires sont en abaissement et 1 commune 100 % connectée.

3 DÉCHETS MÉNAGERS

Afin de prolonger et d'amplifier la sensibilisation lors de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD), le SIEEEN a organisé une matinée dédiée à la réduction des déchets au centre de pré-tri de Rouy, le 29 novembre. Au programme : retour d'expérience de la micro-crèche de Corbigny sur l'utilisation des couches lavables ; tri des déchets ultimes ; principales erreurs de tri et visite du centre de pré-tri des papiers des emballages, ainsi que de la plateforme de compostage.

4 SITEC

GéoSIEEEN, le nouveau Système d'Information Géographique, a été mis en service en remplacement de Ptolémée devenu obsolète. Plus performant, plus rapide et plus ergonomique, cet outil d'aide à la décision a été intégré au Pack Services.



4 GéoSIEEEN



1 Inauguration de la borne de Saint-Honoré-les-Bains - Juillet 2018



2 Luminaires connectés - Château-Chinon



3 Matinée de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets à Rouy - Novembre 2018

5 PATRIMOINE ET ÉNERGIES

Le premier prix du concours CEE de la FNCCR a été décerné au SIEEEN pour les certificats d'économie d'énergies obtenus entre le 12 octobre 2017 et le 11 octobre 2018. Il avait concouru dans la catégorie « Diagnostic/Rénovation énergétique des logements des ménages ». 2,12 GWh cumac ont été valorisés. Le prix sera remis au Syndicat lors des Assises européennes de la transition énergétique, le 23 janvier 2019.

6 RÉGIE SIEEEN CHALEUR

La chaufferie bois de La Charité-sur-Loire a été mise en service en novembre 2018. D'une puissance de 7 700 kW pour 3 200 ml de réseau, cette installation alimente en chauffage 23 bâtiments.

7 NIÈVRE ÉNERGIES

Le projet d'implantation d'un parc de 7 éoliennes intégrées dans les bois communaux d'Entrains-sur-Nohain a été validé en 2018. Cet équipement pourra produire 50 GWh/an, soit la consommation d'électricité des 11 266 habitants de l'intercommunalité qui regroupe 25 communes.

8 AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

L'ALEC a poursuivi sa campagne de sensibilisation aux éco-gestes en déclinant une série d'animations sur le territoire sur l'année 2018. Celles-ci ont permis d'informer des collégiens, des jeunes travailleurs, des agents de collectivités et des adultes sur des gestes simples du quotidien qui évitent le gaspillage d'énergie et d'eau, notamment.

9 ZOOM SUR LES TROPHÉES DE L'ÉCLAIRAGE EXEMPLAIRE AFE/ID EFFICIENCE TERRITORIALE

Les 24 et 25 septembre 2018, lors de la 3^e édition des Trophées de l'éclairage exemplaire AFE/ID Efficience Territoriale, le SIEEEN a obtenu le prix de la mise en valeur du patrimoine pour l'illumination de la façade de la mairie de Saint-Léger-des-Vignes. Le Syndicat a fait le choix de la technologie LED en installant 11 réglettes trichromie offrant une large palette de couleurs. Cette solution peu énergivore (350 W) permet d'animer par la lumière les différentes manifestations qui se déroulent sur la commune durant l'année. Cette opération a représenté un investissement de 19 000 € TTC.



7 Soirée de clôture de l'exposition Parcours de l'énergie - Entrains-sur-Nohain - Juin 2018



6 Réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire



9 Remise du trophée AFE à Marseille



8 Mallette éco-gestes de l'ALEC de la Nièvre

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | CLIMAT

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2014, le SIEEEN et le Conseil départemental de la Nièvre mettent en œuvre une stratégie énergétique ambitieuse sur le territoire. Celle-ci répond à 3 enjeux majeurs : réduire les consommations d'énergies de 23 % à l'horizon 2020 puis 40 % en 2040 ; multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 par rapport à la situation de 2014 et atteindre un taux de suffisance énergétique de 35 % en 2020 et 50 % en 2030.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIIONS INITIÉES SUR LE TERRITOIRE

AXE 1 : LOGEMENT. FRANCHIR UN CAP EN TERMES DE QUALITÉ ET DE RYTHMES DE RÉNOVATIONS THERMIQUES DES LOGEMENTS.

OBJECTIF Atteindre 3 800 rénovations thermiques par an au niveau BBC.

Actions :

- 1 plate-forme dédiée à la rénovation énergétique de l'habitat, Nièvre Rénov' : 35 entreprises du bâtiment adhérentes.
- 1 numéro unique pour la rénovation : 03 86 60 58 70. Depuis l'origine, environ 800 personnes ont contacté Nièvre Rénov'.
- 3 dispositifs dédiés à la précarité énergétique, à ce jour : Fonds Solidarité Logement, Fonds petits travaux (FNAME), Fonds d'avance Procivis SACICAP (soutien SIEEEN : 90 000 €).
- 32 286 € de CEE Précarité (programme SLIME) réinvestis dans 1 poste d'ambassadeur de l'énergie et le financement d'actions dans les logements en précarité énergétique.



AXE 2 : PATRIMOINE PUBLIC. ATTEINDRE L'EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LE PATRIMOINE PUBLIC.

OBJECTIF Abaisser de 20 % à 25 % la consommation de chauffage à l'horizon 2020.

Actions :

- Poursuite de la mission de conseil en énergie partagé : 965 bâtiments diagnostiqués depuis 2006, 4 774 préconisations de travaux (bâti, chauffage, éclairage, eau chaude), 16,5 M€ de travaux.
- 4 appels à projets pour la rénovation énergétique haute performance des bâtiments publics : 22 projets soutenus, 796 810 € d'aides du SIEEEN.
- Groupement d'achat pour l'isolation des combles : 13 121 m² de surface à isoler, 110 bâtiments.

AXE 3 : ENTREPRISES. RENDRE LES ENTREPRISES NIVERNAISES ACTRICES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

OBJECTIF Rénover 55 000 m² de bâtiments tertiaires (3 % du parc) et abaisser la consommation d'énergie de l'industrie de 23 % et de l'agriculture de 5 %. La CCI de la Nièvre propose un programme dédié aux enjeux énergétiques et aux déchets.

Actions :

- 2 études lancées par le SIEEEN pour la récupération d'énergie fatale sur Prémery et Imphy.



Plate-forme de stockage de plaquettes bois - Château-Chinon

AXE 4 : ENR. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE MANIÈRE AMBITIEUSE.

OBJECTIF Produire 1 700 GWh à l'horizon 2020 en s'appuyant sur 3 filières : l'éolien, le bois énergie et la méthanisation.

Actions :

- 15 réseaux de chaleur en exploitation.
- 1 réseau de chaleur de grande puissance mis en service en 2018 (7 700 kW, 23 bâtiments).
- 10 centrales photovoltaïques en exploitation (229 kWc de puissance, 220 474 kWh de production en 2018).
- 2 projets éoliens en cours : 74,86 GWh/an de production estimée.
- 1 expérimentation d'une unité pilote mixte liquide et solide pour produire du biogaz et du biométhane (9,39 GWh/an).

AXE 5 : AMÉNAGEMENT. FAIRE DE L'AMÉNAGEMENT LA CLÉ DE VOÛTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

OBJECTIF Faire évoluer les pratiques urbanistiques et d'aménagement. Adapter les infrastructures pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Actions :

- Modernisation et optimisation de l'éclairage public : 5 298 luminaires LED connectés sur une centaine de communes en 2018.
- Mobilité électrique : 36 bornes de recharge pour véhicules électriques en service en 2018 (154 abonnés nivernais).
- Participation aux travaux d'élaboration des documents d'urbanisme en promouvant l'intégration des questions énergétiques.

AXE 6 : AXE TRANSVERSAL. SOUTENIR LES ACTEURS DE LA CONDUITE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.

Actions :

- 3 916 000 € investis dans les communes TEPCV.
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : 3 territoires obligés accompagnés en 2018.
- Animation du réseau des animateurs de la transition énergétique nivernaise.



L'ÉCO-EXEMPLARITÉ AU SIEEEN

Le SIEEEN a poursuivi sa démarche éco-exemplaire initiée en 2010. Celle-ci vise à réduire les consommations d'énergies, d'eau et de papiers au bureau et transmettre ces bonnes pratiques aux visiteurs. Aidés par un ambassadeur de l'énergie, des référents nommés en interne dans chaque service mobilisent et sensibilisent les agents à l'éco-exemplarité.

Principales actions 2018 :

- Nouvelle organisation du tri pour réduire les déchets, faciliter le tri et optimiser la valorisation :
 - 1 005 kg de papiers triés et revalorisés en 817 kg de papier blanc.
 - Le recyclage de ces papiers a permis la réduction des consommations et émissions de : 1 633 kg de bois, 27 m³ d'eau, 2 733 kWh d'énergie, 1 005 kg de déchets, 149 kg de CO₂ soit 1 486 km parcourus en voiture.
- Stages d'éco-conduite de tous les agents du SIEEEN.
- Actualisation de la fiche pratique sur le co-voiturage.
- Recensement de la flotte de véhicules du Syndicat pour une nouvelle stratégie d'achat.



SOBRIÉTÉ/PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Malgré les actions initiées depuis l'élaboration de la stratégie énergétique, en 2013, la situation demeure inquiétante en Nièvre : 23 % des ménages sont en situation de précarité énergétique. Le Syndicat abonde plusieurs dispositifs : Fonds Solidarité Logement (FSL, 30 000 €), fonds petits travaux FNAME (30 000 €) et fonds d'avance Procivis SACICAP (60 000 €). 80 % du budget du FSL (764 000 €) sont dédiés aux dépenses énergétiques. Le SIEEEN a pu constater une hausse du nombre de demandeurs. 1 500 ménages pour l'énergie et 74 pour l'eau sont aidés à hauteur de 200 € en moyenne. La tendance est la même pour les demandes d'aides au Fonds d'avance sur subvention Procivis SACICAP (430 000 €) : le besoin atteint 245 % du fonds !

En 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS) dont bénéficiaient 9 198 familles. Le nouveau dispositif accorde une aide de 150 € en moyenne aux ménages en situation de précarité. Sur les 13 901 foyers nivernais bénéficiaires, 76 % l'ont utilisé pour régler une partie de leur facture de gaz ou d'électricité auprès d'un fournisseur d'énergie.

Le Syndicat a réalisé, en 2018, une campagne de sensibilisation sur le chèque énergie auprès des collectivités, des CCAS, des professionnels de l'action sociale et de l'habitat pour les informer sur le nouveau dispositif. Une conférence de presse ainsi qu'un communiqué de presse ont permis de relayer l'information sur le territoire.

Le SIEEEN apporte également son soutien aux Espaces Info-Énergie qui organisent des visites et des animations sur les éco-gestes auprès des ménages, des collectivités et des organismes sociaux. 104 visites à domicile ont été effectuées en 2018 et une douzaine d'animations organisées sur les usagers et les factures d'énergie et d'eau.

D'autres facteurs aggravants méritent d'être pris en compte dans la lutte contre la précarité énergétique dans un département rural comme la Nièvre : la mobilité avec la hausse constante des coûts de carburants, des tarifs du gaz et, demain, des autres énergies ; et la recrudescence de pathologies chroniques aiguës, été comme hiver. Par ailleurs, les visites à domicile contribuent à l'identification d'un nombre croissant de logements très dégradés, avec des situations extrêmes plus fréquentes de toitures fragilisées. À terme, de vraies questions se posent sur la qualité du bâti du parc nivernais. Sans une plus forte mobilisation des acteurs du département, le risque est bien la fragilisation et la précarisation des ménages d'ici 2020 ; d'autant que l'année 2018 a vu une diminution de la détection des ménages.



RAPPEL

Pascal Renard, élu du bureau syndical en charge du suivi du dossier Précarité énergétique au SIEEEN. Il siège à la commission départementale du fonds « Petits travaux ».

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE | CLIMAT

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE : PCAET ET ACCOMPAGNEMENT TEPOS

La loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte (TECV) impose aux collectivités de 20 000 habitants de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le SIEEEN avait mis à disposition des 4 territoires obligés nivernais son expertise stratégique et technique en leur proposant de mutualiser les besoins de chacun pour optimiser les coûts. Les communautés de communes Sud Nivernais et Loire Nièvre et Bertranges, ainsi que Nevers Agglomération ont opté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec prise en charge de l'encadrement de projet, recrutement d'un bureau d'étude pour l'élaboration du PCAET, gestion du comité technique (COTEC), suivi du cahier des charges et assistance au suivi du programme d'actions.

En 2018, le bureau d'étude a été recruté, le SIEEEN assurant l'AMO. Les diagnostics ont été réalisés puis restitués en décembre. Axé sur un partenariat, ce projet a permis un partage d'expériences et d'informations qui a enrichi la réflexion des 3 collectivités sur les enjeux de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, adaptation au

changement climatique, sensibilisation des citoyens, stockage de l'eau et qualité de l'air, aménagement du territoire, transport, habitat énérgivore... Le lancement des plans climat a donné lieu à un séminaire organisé avec l'Ademe relatif au changement climatique.

Fort de cette démarche collaborative, le SIEEEN a réuni des acteurs de l'énergie en Nièvre (25 agents), en septembre, pour structurer un réseau départemental et favoriser les synergies, les connaissances et l'approche multisectorielle des projets. L'Ademe soutient cette initiative.

Le Syndicat a créé, en interne, un nouveau service Transition énergétique, climat (1 chef de service, 2 chargés de missions et 1 ambassadrice de l'énergie) afin de mieux accompagner et soutenir les collectivités nivernaises dans l'élaboration d'outils d'analyse et de développement de leur territoire ainsi que la mise en place d'actions en faveur de la sobriété énergétique.

Le SIEEEN est identifié comme structure d'appui collectif des territoires à énergie positive (TePos). En 2018, il a apporté un soutien technique, logistique et financier à la communauté de

communes du Haut Nivernais Val-d'Yonne pour la préparation des Rencontres nationales TePos, qui se tiendront à Clamecy à l'automne 2019. Une réflexion a encore été amorcée sur le suivi des consommations d'énergie sur le territoire de la communauté de communes avec Optim'énergie.

Pour sensibiliser les élus ainsi que les citoyens aux enjeux de la transition énergétique, 3 sessions « Destination TePos » ont été organisées en 2018. Ces animations ont permis de mettre en perspectives la situation énergétique des territoires avec évaluation de la situation, du potentiel avec une projection sur le futur.



FOCUS SUR L'URBANISME

En 2018, le SIEEEN a confié à un étudiant en Master une étude sur les enjeux énergétiques liés à l'urbanisme. Cette approche doit permettre de développer une ingénierie en faveur de la prise en compte des enjeux énergétiques et du climat dans l'urbanisme. Un poste a été créé pour concrétiser ces réflexions.

Comme lors de son élaboration première, le Syndicat s'investit dans le nouveau projet de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Nevers afin de mieux appréhender la place de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement commercial et de l'environnement dans les projets de territoire. Si le SCOT a prévalence sur les PCAET, les ambitions de ceux-ci se doivent néanmoins d'être reprises.

Le SIEEEN a participé, par ailleurs, à des ateliers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) organisés par la Région. Celle-ci souhaite imposer des normes pour intégrer la transition énergétique dans les plans d'urbanisme.





LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION ÉLECTRIQUE 2018

Autorité concédante en Nièvre, le SIEEEN contrôle chaque année les réseaux d'électricité qui ressortent de sa compétence. Outre l'entretien et les investissements d'Enedis, il vérifie les éléments comptables et initie des actions afin de faire respecter les dispositions du cahier des charges de concession.

En 2018, le Syndicat a fait un contrôle sur la taxe sur la consommation finale de l'électricité qui lui a été reversée par Enedis, EDF et Engie, en 2014 et 2015, après actualisation du taux. Le distributeur Engie et les deux principaux fournisseurs sur la Nièvre, ont pour obligation de transmettre la quantité d'électricité délivrée au prix du kilowatt. À partir des états déclaratifs des deux fournisseurs d'énergie en comparaison avec celles du distributeur pour les deux fournisseurs contrôlés, une base de données a été constituée afin de faire le comparatif de l'évolution des taxes de ces derniers. Pour l'année 2015, il était apparu une anomalie conséquente dans les états déclaratifs d'EDF et d'Engie entre le volume distribué et le volume vendu sur lequel a été et calculée et versée la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) au SIEEEN.

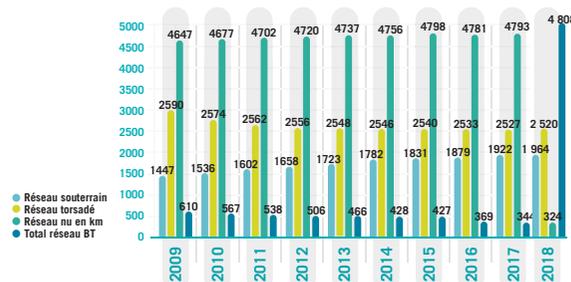
150 739
abonnés

11 108 Km
de réseaux basse
et moyenne tensions (BT-HTA)



Le SIEEEN a donc demandé aux deux fournisseurs, mais aussi au distributeur, de vérifier leurs données et de lui fournir une extraction sur l'année civile. Enedis a confirmé ses volumes distribués. Des titres de recettes d'un montant de 197 000 € ont été émis à l'encontre d'Engie face à leur absence de prise en compte de la demande du SIEEEN, et au terme de trois courriers recommandés. EDF a pour sa part démontré, finalement, qu'il reversait bien la taxe sur l'ensemble de ses consommations avec un décalage de facturation, donc de reversement sur l'exercice suivant. Après explications, le Syndicat n'a pas poursuivi la procédure engagée contre EDF. Face à l'absence de réponses d'Engie, le SIEEEN a été conduit à maintenir la procédure de redressement et a émis le 8 novembre 2018 des titres de recettes auprès d'Engie d'un montant de 197 000 €.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU BASSE TENSION EN NIÈVRE 2009-2018 (EN KM)



CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DANS LE COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC)

Le SIEEEN a refusé de valider le CRAC 2017 en dénonçant le manque de transparence de son concessionnaire. Il déplore l'absence permanente de réponses à ses questions ainsi que le contenu en général des données fournies, notamment sur :

- La modification unilatérale de la durée de vie comptable des installations et des amortissements qui résultent de certains ouvrages de distribution.
- La non-transmission des études réalisées par Enedis pour la prolongation des durées de vie des ouvrages.
- Le détail des investissements. Enedis continue de comptabiliser dans ses travaux d'investissements les sommes financées par les particuliers et les producteurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), ce qui gonfle artificiellement le volume des investissements et ne correspond pas à l'effort réel qu'il finance.
- Le SIEEEN demande à ce que le CRAC intègre un suivi des consommations des crédits année par année avec un tableau comprenant les affaires programmées avec leurs montants prévisionnels et le montant des dépenses réelles.
- Le traitement des données à l'échelon national. Le Syndicat demeure perplexe sur la pertinence des données du CRAC même si le concessionnaire met à disposition certaines informations supplémentaires. Des éléments fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et parfois à la maille nationale, diluent les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive. Le SIEEEN souhaite que le CRAC soit plus un reflet de la concession Nièvre avec des éléments se rapportant principalement à celle-ci.

RELATIONS AUTORITÉ CONCÉDANTE - CONCESSIONNAIRE

De nouvelles tensions sont apparues entre le SIEEEN et Enedis en 2018, sur la prolongation de la durée de vie des ouvrages (PDV), notamment. Le concessionnaire a décidé de façon unilatérale que les PDV, interventions sur les réseaux existants, ne seraient plus considérées comme actes d'exploitation mais retranscrites en investissements et intégrées comme modernisation des réseaux. Le SIEEEN a contesté cette modification et souhaité discuter de la requalification des travaux en exigeant la mise en place d'un avenant au contrat de concession. Pour les travaux neufs, ce dernier prévoit qu'1 % des réseaux soit traité en technique discrète. Les PDV ne sont pas soumises à cette obligation. Depuis début 2018, la plupart des travaux réalisés par Enedis sont en PDV sur des réseaux âgés pour certains de 50 ans et défectueux (câbles poreux, départs inutiles...). Le SIEEEN a mis en demeure son concessionnaire le 28 décembre 2018. Si aucun accord n'est trouvé lors de la mission de conciliation nationale au premier semestre 2019, le Syndicat saisira le Tribunal administratif de Dijon. Le Syndicat déplore le non-respect du contrat de concession et les aménagements unilatéraux auxquels procède Enedis afin de réduire ses investissements sur les réseaux pour optimiser ses profits.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE FACÉ (CAS-FACÉ)

En 2017, grâce à une importante campagne de mesures chez les particuliers et les luminaires LED connectés, le SIEEEN avait pu démontrer que les 36 départs mal alimentés (DMA) d'Enedis n'étaient pas conformes à la réalité. Les 111 DMA du Syndicat avaient été validés et inscrits dans le dossier transmis au CAS-FACÉ. Saisi par Guy Hourcabie, président du Syndicat, le CAS-FACÉ a expliqué cette baisse par un effet de lissage... sans pour autant lui transmettre les éléments pour en comprendre les modalités. Le SIEEEN s'attend à une nouvelle baisse des dotations en 2019 malgré des besoins en hausse ! Fin 2018, le CAS-FACÉ a accordé une subvention spéciale intempérie de 713 200 € suite aux aléas climatiques d'octobre 2018 qui ont causé d'importants dommages sur les réseaux. Cette subvention sera injectée dans le programme 2019.



RAPPEL AUX ÉLUS

Tout usager du service public de l'électricité et du gaz peut recourir à la médiation du SIEEEN pour tout différend opposant à Enedis ou GRDF ainsi qu'au fournisseur EDF pour ce qui concerne les abonnés aux tarifs historiques sur le département de la Nièvre.

TÉL. : 03 86 59 76 90 - MÉL. : CONTACT@SIEEEN.FR



L'EXPERTISE D'UN SERVICE PUBLIC POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN NIÈVRE

Le SIEEEN réalise, chaque année, des opérations de renforcements, de sécurisations, de raccordements et d'extensions de réseaux pour fiabiliser et améliorer durablement la qualité de la desserte électrique en Nièvre. Acteur public reconnu dans le domaine des énergies, il est également à l'écoute et solidaire des usagers.

Le SIEEEN continue d'être confronté au manque de transparence de son concessionnaire. Faute d'interlocuteur Enedis dédié au niveau local, il est obligé de se référer à la direction régionale. Le Syndicat a pu faire la preuve que de nombreux départs mal alimentés (DMA) n'étaient pas pris en compte par son concessionnaire. Celui-ci a ajouté un coefficient de régulation sur la consommation des départs HTA à la sortie des postes sources qui éliminent de nombreux DMA. Il s'avère ainsi nécessaire d'investir dans de nouvelles campagnes de mesures pour assurer la qualité de la distribution d'électricité. Celles-ci seront réalisées chez les usagers pendant 10 jours consécutifs.

Grâce aux luminaires connectés, des mesures sur le réseau Basse Tension ont été effectuées ; elles ont permis la détection des DMA non-détectés par le CRIT BT transmis par Enedis chaque année dans les zones problématiques identifiées. Le Syndicat ne peut que déplorer l'attitude de son concessionnaire qui bloque les données au niveau national et tend à investir a minima sur les réseaux. Aucun climat de confiance ne peut être instauré dans un tel contexte d'autant qu'Enedis s'évertue à présenter ses données dans le CRAC et non celles qui ont été validées devant le Préfet !



7 324 058 €

de travaux mandatés



172

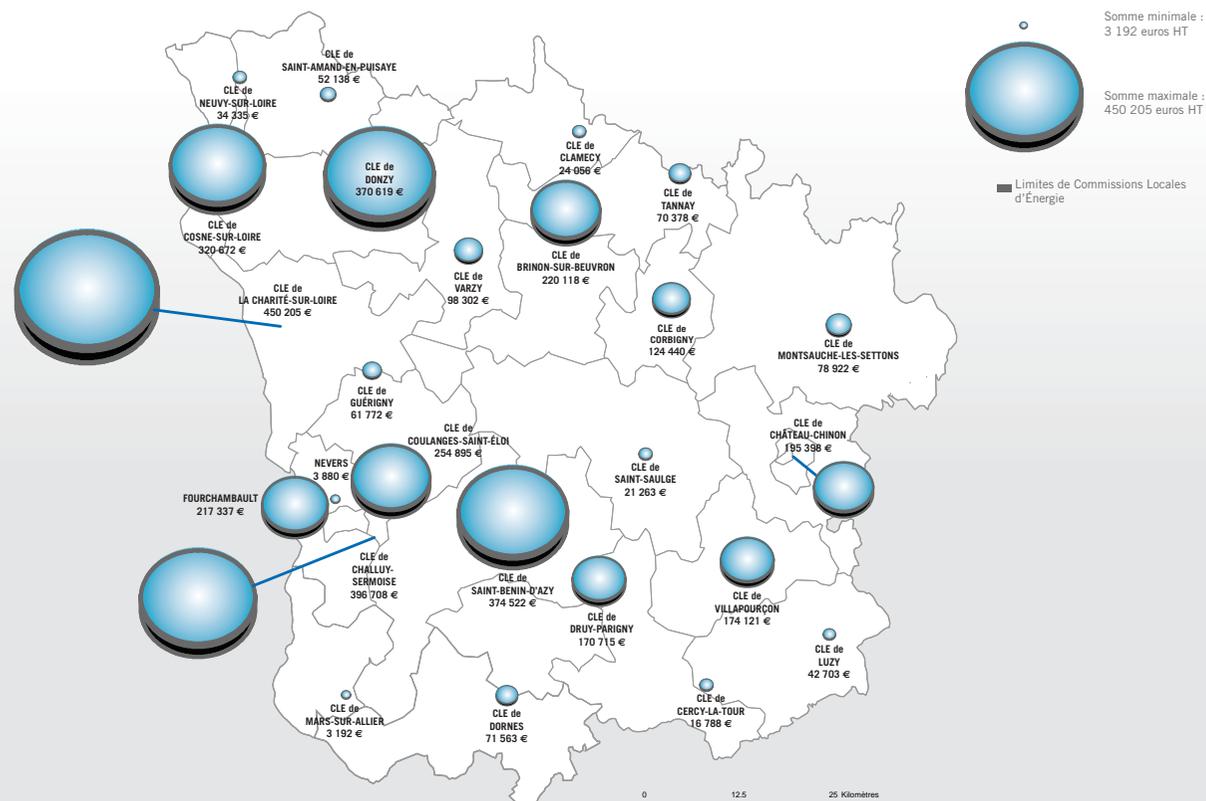
opérations réseaux

RÉALISATIONS SIEEEN 2018

Types d'opérations	Pose (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	17	6,12
Sécurisation d'ouvrages	44	13,09
Dissimulation	16	4,538
Extension	43	0

➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Distribution publique d'électricité ».

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ EFFECTUÉS PAR LES COMMISSIONS LOCALES D'ÉLECTRICITÉ EN 2018





DÉPLOIEMENT DES BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

En 2013, le SIEEN a adopté la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ». Dans ce cadre, il assure le déploiement des bornes de charge sur le territoire en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Ademe et les EPCI. Deux phases ont été définies pour installer sur le territoire une borne tous les 40 km : un réseau de 36 bornes équipées de deux prises de type II par borne sur la période 2016-2018 et 106 bornes supplémentaires prévues entre 2019-2025. La première phase du programme de déploiement a été soldée en juin 2018. Le réseau de 36 bornes de recharge électrique accélérée de 22 kVA interopérables et communicantes est opérationnel en Nièvre. Les utilisateurs bénéficient d'un service de supervision et d'une assistance 24h/24. Les travaux ont représenté un investissement de 288 000 € TTC (144 000 € de subvention de l'Ademe).

En 2018, 154 abonnés (55 en 2017) étaient recensés avec un total environ 8 000 heures de charge pour 2 000 charges. Un dossier de demande de subvention FEDER a été déposé auprès de la Région pour la période 2018-2022 afin de compléter ce déploiement et de répondre à la demande des collectivités n'ayant pu être équipées d'une borne de charge lors de la première phase.

345 600 € TTC
investis pour la phase 1

154
abonnés en Nièvre



288 000 € TTC
de travaux

144 000 € TTC
de subvention Ademe



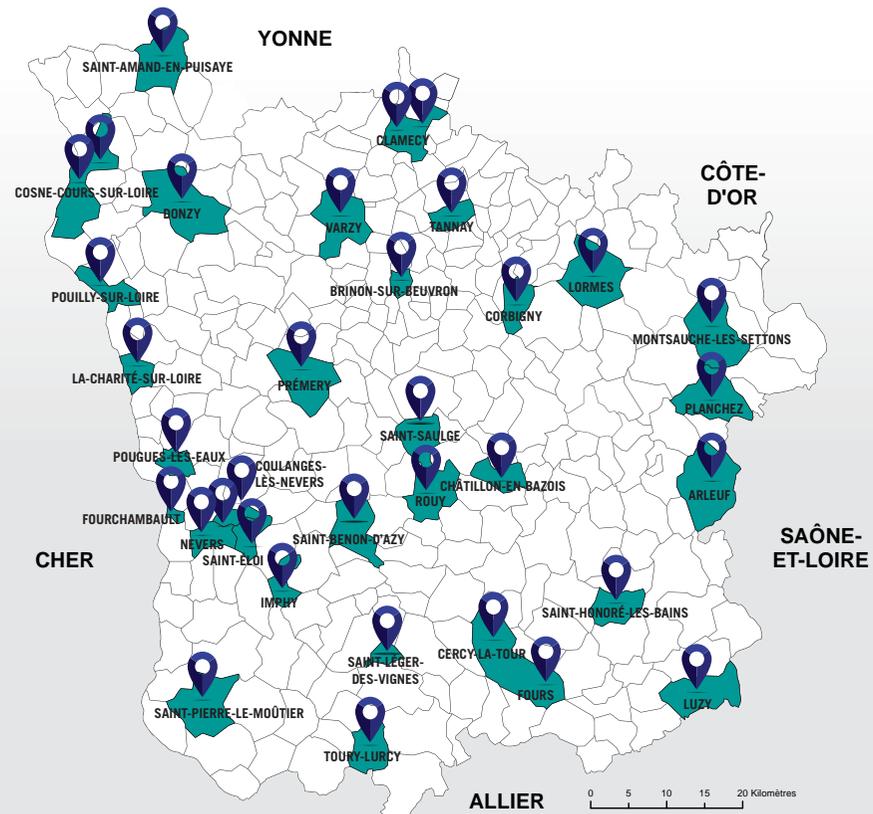
Inauguration de la borne de Tannay



<http://www.sieen.orios-infos.com/>



DÉPLOIEMENT DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES 2016-2019





LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ



En Nièvre, le SIEEEN est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz pour les 41 communes lui ayant transféré la compétence. Outre les contrôles sur la sécurité, le suivi de l'inventaire patrimonial, technique et financier, le Syndicat s'assure de la modernisation du réseau et veille à la qualité de l'énergie fournie aux abonnés.

Le SIEEEN avait prévu un contrôle chez GRDF pour vérifier les fichiers de déclarations d'incidents. Eu égard aux éléments fournis par le concessionnaire lors de la signature du cahier des charges en 2016, le Syndicat a estimé disposer de toutes les informations sur ce point.

Le SIEEEN a porté une attention particulière au déploiement du compteur communicant Gazpar et a donné, dans le cadre d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL), une information sur l'installation et le mode de fonctionnement de ces compteurs communicants.

Afin d'évaluer le niveau de sécurité de la concession, un contrôle sera effectué sur les services d'intervention en urgence sur le réseau gaz, en 2019. Le Syndicat compte insister notamment sur la coordination entre le SDIS et Engie ainsi que l'organisation des secours afin d'apprécier la capacité du concessionnaire à intervenir sur site en moins d'une heure comme le prévoit le cahier des charges de la concession.

En 2018, 41 communes sur les 59 desservies en gaz sur le département de la Nièvre avaient transféré la compétence au SIEEEN. Aucun projet de délégation de service public n'a abouti, les propaniers privilégiant la logique économique et recherchant un retour sur investissement plus rapide. 5 communes -Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire- sont desservies en gaz propane.



➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Distribution publique de gaz ».

2018 : LE CHÈQUE ÉNERGIE REMPLACE LE TARIF SPÉCIAL SOLIDARITÉ (TSS)

Le 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz ont été remplacés par le chèque énergie. Celui-ci est attribué aux ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 7 700 € en 2018. Calculé en fonction des revenus et de la composition des ménages, le montant du chèque énergie varie de 48 € à 227 €, avec une moyenne estimée à 150 € annuels contre 200 € pour le TSS. À cette aide sont associées des mesures de protection des ménages (réduction de puissance durant la trêve hivernale, coupure, frais d'installation durant un déménagement, frais liés au rejet de paiement...).



13 901
chèques énergie adressés aux bénéficiaires nivernais

10 154
chèques énergie utilisés au 31/12/2018

76 %
Taux d'utilisation

150 €
Montant moyen accordé





UNE DÉMARCHE GLOBALE EFFICACE POUR ÉCLAIRER JUSTE

Depuis plusieurs années, le SIEEEN optimise sa stratégie lumière pour répondre aux enjeux de l'éclairage public de la Nièvre. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, innover pour optimiser les performances des installations, renforcer l'attractivité des sites urbains et ruraux et limiter l'impact des nuisances lumineuses afin de préserver la biodiversité.

Pour aider les collectivités à réussir leur transition énergétique et à mieux maîtriser leur demande d'énergie, le SIEEEN initie une démarche globale. Il réalise en amont des diagnostics exhaustifs du patrimoine des collectivités et élabore des schémas directeurs d'éclairage public en explorant les problématiques sociales, économiques et environnementales. Cette approche permet d'optimiser les investissements, de gérer de façon efficiente et durable l'éclairage public en réduisant de 50 % la consommation (kW), de valoriser le patrimoine, de sécuriser l'espace public par la lumière, de renforcer l'identité nocturne des collectivités et de garantir un meilleur contrôle et recyclage des équipements.

Cette démarche permet de fournir aux collectivités des réponses en adéquation avec différents critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socioéconomique et technique. Elles peuvent prioriser ainsi leurs investissements à moyen et long termes.

Le transfert de la compétence « Éclairage public » au SIEEEN inclut la fourniture d'énergie. Ce service complémentaire garantit aux collectivités nivernaises les tarifs les plus avantageux. En 2018, le Syndicat gérait un portefeuille de 3 448 contrats soit 1 700 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 11 GWh.

LES LUMINAIRES LED CONNECTÉS POUR TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



Avec 5 298 luminaires connectés en fonctionnement, en 2018, sur 116 communes, dont une 100 % connectée, la Nièvre est un département pilote dans l'utilisation de la technologie LED pour moderniser son parc d'éclairage public.

Cette technologie offre de multiples avantages : durée de vie plus longue (jusqu'à 50 000 h) ; consommation nettement

inférieure aux solutions classiques ; possibilité de couplage avec des systèmes d'éclairage intelligents tels que les détecteurs de présence ; et fréquence de maintenance réduite. Cette solution innovante de supervision permet de travailler sur des réseaux smart grid qui fournissent en temps réel, des informations sur les tensions des réseaux et l'intensité du courant électrique.

Grâce à cette technologie, le SIEEEN sera en mesure de mettre en œuvre la télégestion à l'échelle départementale, d'intervenir sur divers scénarii (programmation, gradation, abaissement de puissance, détection de pannes...) et de connaître l'état des luminaires en temps réel. Le développement de la télégestion permettra, demain, d'utiliser l'éclairage public comme support pour intégrer les panneaux publicitaires, les radars pédagogiques, les caméras de surveillance tout en réduisant les abonnements d'électricité des collectivités. Des modules spécifiques pourront être associés à ces luminaires selon les besoins pour faciliter la mise en place des espaces de vie intelligents. Ainsi, les 90 communes TEPCV et TEPCV CEE pourront économiser 80 000 € par an sur leurs factures d'énergie hors abonnement grâce aux luminaires connectés. Cela représente une réduction de leur consommation d'électricité liée à l'éclairage public de 750 000 kWh par an. Le SIEEEN a estimé que la supervision et la commande à distance génèreraient une économie de 100 000 km sur les déplacements annuels des équipes de maintenance.

En 2018, le SIEEEN a terminé son programme de fiabilisation et de modernisation de l'éclairage public des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ainsi que des communes bénéficiant du programme « Économies d'énergie dans les TEPCV ». Ces territoires pourront réaliser au moins 50 % d'économie sur leur fourniture d'énergie. Les actions initiées et portées par le Syndicat participent de la réduction de la facture énergétique de la Nièvre qui s'élève à 430 M€ chaque année.

4 communautés de communes + le Conseil départemental de la Nièvre



Magny-Cours



Château-Chinon



UN ENTRETIEN ET UNE MAINTENANCE MAÎTRISÉS, GARANTS DE LA QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

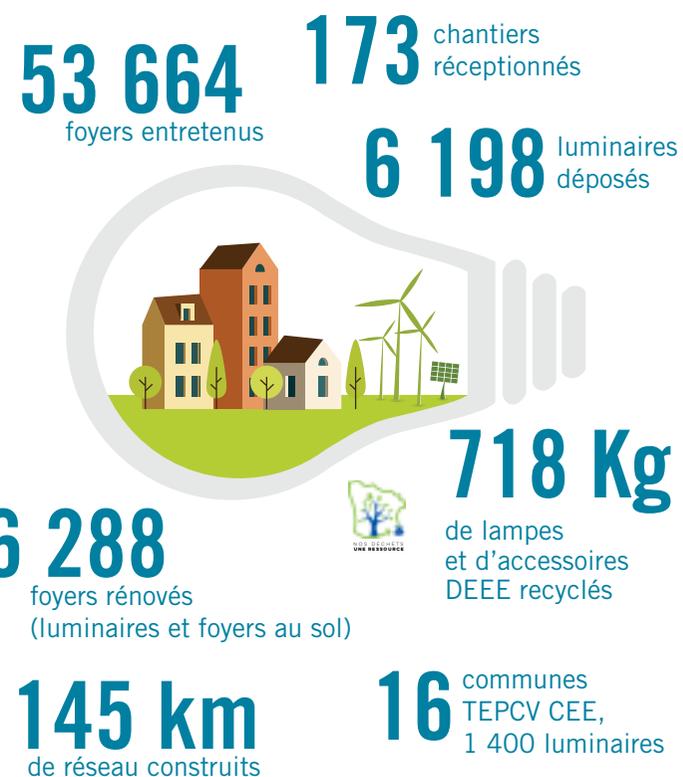
La démarche globale du SIEEEN intègre également l'entretien et la maintenance de l'éclairage public. Le Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public (SCEEP), implanté à Saint-Benin-d'Azy, planifie et assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités adhérentes. Il définit un programme d'interventions à l'année en concertation avec celles-ci et intervient pour des dépannages à la demande. Ses missions incluent notamment :

- Les dépannages curatifs des lampes et des appareillages.
- Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- Les visites préventives.
- L'entretien des radars pédagogiques.
- La maintenance et le dépannage des 36 bornes de charge pour véhicules électriques, en astreinte en 24/7 (2018).

Inscrit dans la démarche de veille technologique et d'innovation du SIEEEN, le SCEEP a affiné sa connaissance des luminaires LED et de la programmation des drivers associés. Il s'est également intéressé au système de surveillance Interact City (City Touch) de Signify (ex Philips Lighting), retenu sur appel d'offres, qui donne une vision immédiate des pannes à distance. Le but est de pouvoir faire des programmations à distance et traiter l'information en temps réel pour déclencher une fiche d'intervention dans Hemera, le Système d'Information Géographique (SIG) de l'éclairage public.

Les agents du SCEEP utilisent, désormais, exclusivement les tablettes embarquées. Hemera, système d'information full web en temps réel ; il intègre l'ensemble des données liées à l'éclairage public (travaux neufs, plan de récolement, commandes publiques...). Le SIEEEN dispose d'une base de données transversale unique que l'ensemble de ses services peut enrichir. Cette solution apporte une réelle souplesse de travail et une meilleure réactivité pour les interventions.

En 2018, le pôle Cartographie du Syndicat a installé une version d'Hemera chez les collectivités adhérentes et les 20 autres en prestation de service (3 804 lampes, 211 armoires). Celles-ci peuvent faire leur déclaration de pannes de façon dématérialisée.



➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Éclairage public ».



Châtillon-en-Bazois



Magny-Cours



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : MATURATION D'UN PROJET DE TERRITOIRE GLOBAL AXÉ SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis 2010, le SIEEEN a placé la prévention au cœur de sa politique déchets. Le Syndicat a souhaité porter plus loin cet engagement et s'inscrire dans une démarche plus globale en construisant avec ses collectivités adhérentes un projet de territoire axé sur l'économie de ressources telles que définies par la loi Transition énergétique pour la croissance verte. La labellisation Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, en 2014, ainsi que la signature d'un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) sur la période 2016-2018 avec l'Ademe, traduisent une réelle volonté de mettre en œuvre un programme de prévention, d'économie circulaire et d'optimisation de la gestion des déchets susceptible de soutenir les enjeux environnementaux, sociaux et économiques majeurs du Territoire.

La politique volontariste du SIEEEN vise à réduire au maximum l'enfouissement, amplifier la prévention et la valorisation des déchets, optimiser les coûts des opérations de collecte, transfert et traitement et faire des déchets une ressource en favorisant le développement d'activités locales autour du réemploi et du recyclage. Ces niches sont non seulement créatrices d'emplois mais génèrent aussi des bénéfices économiques et environnementaux et répondent surtout à des attentes sociétales désormais portées sur une consommation raisonnée et vertueuse.

Pour créer et amplifier cette dynamique d'économie circulaire sur le territoire, cette politique repose sur 4 piliers :

- Une vision partagée SIEEEN/EPCI sur les enjeux de la ressource déchets mise au service du développement économique des territoires.
- Un réseau d'équipements de traitement/valorisation plus fonctionnels et modulables afin d'accompagner l'évolution de la production de déchets.
- Une meilleure maîtrise des flux de déchets afin de disposer d'une ressource pouvant être mise au service de projets locaux.
- Un soutien à l'initiative locale, à la mobilisation et à l'action citoyenne : accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets, favoriser et entretenir les réseaux d'échanges afin de lancer et maintenir la dynamique.

CODEC : UN BILAN MITIGÉ, DES AVANCÉES PROMETTEUSES

Le SIEEEN a poursuivi la démarche initiée en 2009, à travers la mise en place du CODEC en 2016. Pour dépasser les objectifs nationaux fixés par l'État, le Syndicat a repensé sa stratégie déclinée en 5 axes : amplifier la politique de prévention et de valorisation des déchets ; maîtriser l'évolution des coûts ; favoriser le réemploi et la valorisation locale des déchets du territoire dans une dynamique d'économie circulaire ; dégager des marges de manœuvre financière pour réinvestir les économies réalisées dans l'économie locale et permettre la baisse de la fiscalité ; et responsabiliser les usagers en les impliquant dans les politiques initiées.

Le bilan des 3 années du CODEC est mitigé. Si les objectifs du contrat n'ont pu être atteints, la démarche engagée a permis de créer et développer une dynamique territoriale, notamment en matière d'animations et d'accompagnement des projets d'économie circulaire ; de consolidation de la gouvernance entre le Syndicat et ses adhérents ; et du renforcement des partenariats avec les autres EPCI hors territoire SIEEEN.

Si les fusions intercommunales de 2017 ont pu ralentir les actions engagées sur le territoire, d'autres facteurs expliquent ces résultats mitigés :

- L'augmentation des déchets occasionnels collectés en déchetterie contrebalance la baisse régulière et continue des ordures ménagères et assimilées (OMA).
- L'absence du vide de four n'a pas permis de capter la part incinérable du tout-venant dont les tonnages ne cessent d'augmenter malgré la mise en place des bennes Éco-mobilier.
- Si les mentalités évoluent et que le territoire commence à se structurer en réseau d'acteurs locaux, la prise de conscience des usagers du gaspillage et l'adoption de nouveaux comportements en faveur du réemploi constituent un travail de longue haleine dont les effets ne peuvent se mesurer en 3 ans...

ÉVALUATION BILAN CODEC 2016-2018

	Objectifs CODEC	2016	2017	2018	Objectifs 2018
Objectif 1	Réduire production de déchets p/ 2015	+2 %	+2 %	+7 %	-3 %
Objectif 2	Augmenter la valorisation matière p/2015	74 %	74 %	74 %	80 %
Objectif 3	Réduire enfouissement (tonnes p/2015)	+2 %	+4 %	+8 %	-10 %
Objectif 4	Créer des activités économiques	0	2	2	10
Objectif 5	Accompagner des initiatives collectives (hors SIEEEN et collectivités)	2	3	3	5

Le CODEC impliquait également la restructuration du réseau d'équipements du SIEEEN. Les études d'optimisation réalisées en 2016-2017 ont permis de définir le cadre du projet de service qui sera mis en œuvre sur 3 ans. Celui-ci comprend un programme de travaux évalués à 10 M€ qui induit la réorganisation de l'activité du service Déchets ménagers. Depuis janvier 2018, ce réseau intègre une plate-forme de pré tri des papiers à Rouy. Les partenariats avec d'autres collectivités ont également fait émerger des projets de coopération qui sécuriseront les débouchés en matière de traitement/valorisation dans les années à venir : méthanisation, centre de tri interdépartemental et incinérateur.

Le SIEEEN et ses adhérents ont validé le principe de poursuivre les actions menées durant les 3 années du contrat avec une ouverture sur de nouvelles réflexions dans un contexte territorial et réglementaire en pleine évolution. Un nouveau plan d'actions 2020-2022 sera élaboré en 2019. Il devra renforcer la cohérence de la démarche d'économie circulaire initiée sur le territoire et soutenir les exigences du prochain Plan régional de prévention et de gestion des déchets porté par la Région. Celui-ci fixe des objectifs très ambitieux, faisant de la prévention la ligne directrice de sa politique en matière de gestion des déchets.





RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION À LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En 2018, le SIEEEN a poursuivi ses actions pour pérenniser la gouvernance partagée instaurée autour de la « Conférence des présidents ». Les groupes de travail, les ateliers techniques et le traitement des sujets au sein des sous-commissions thématiques renforcent l'investissement des élus, qui peuvent s'approprier plus facilement les dossiers et se positionner sur les projets. Ce qui favorise la création de réseaux et facilite la mise en place de partenariats entre différents acteurs de la Nièvre.

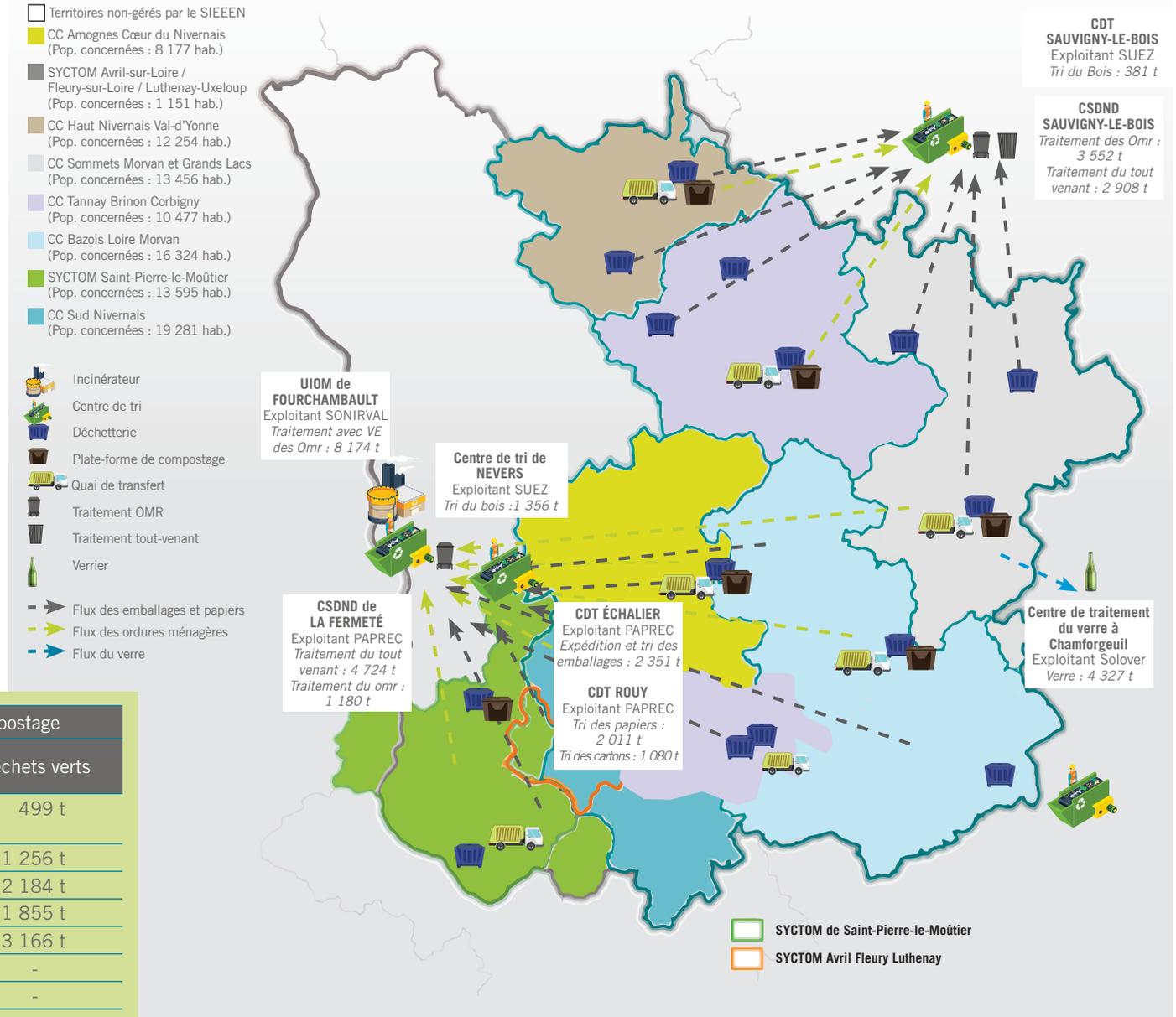
Ainsi, le SIEEEN, Nevers Agglomération, les communautés de communes Loire Vignobles et Nohain Loire Nièvre et Bertranges soit l'ensemble du territoire nivernais, se sont mobilisés durant 8 mois pour organiser le festival N'en Jetez Plus, première manifestation de grande ampleur sur le zéro déchet et le zéro gaspillage en Nièvre. Fédérateur et participatif, cet événement a permis de sensibiliser sur les bons gestes, les différentes façons de mieux consommer et de réduire le gaspillage. 3 agents du service Déchets ménagers ainsi que les 2 agents du service Communication du SIEEEN ont été mobilisés quasiment à plein temps, de janvier à fin août 2018, pour l'organisation de ce festival. 1 200 personnes se sont rendues sur cet événement, qui s'est déroulé les 31 août et 1^{er} septembre 2018, à Saint-Benin-d'Azy.



ÉQUIPEMENTS SIEEEN / TONNAGES 2018

Commune	Quai de transferts	Plate-forme de compostage	
	OMA transitant par le quai	Bio	Déchets verts
Château-Chinon	1 733 t	325 t	499 t
Corbigny	1 662 t	648 t	1 256 t
Préporché	1 827 t	507 t	2 184 t
Rix	2 585 t	538 t	1 855 t
Rouy	1 133 t	1 173 t	3 166 t
Champvert	4 129 t	-	-
Chantenay	2 808 t	-	-

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET UNITÉS DE TRAITEMENT 2018 ET TONNAGES TRAITÉS





SIEEEN CHALEUR OPTIMISE SA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Depuis sa création en 2012, SIEEEN Chaleur, régie à simple autonomie financière, promeut et développe des réseaux de chaleur en Nièvre. Pour optimiser son fonctionnement et rationaliser l'exploitation des installations, elle a renforcé ses ressources humaines.

Depuis 2018, un responsable technique fait le suivi global de l'exploitation. Outre la gestion des relations avec les abonnés, il gère les facturations et les contrats d'approvisionnement. Le suivi et l'exploitation des réseaux de chaleur sont confiés à un technicien d'exploitation. Celui-ci se charge de l'entretien, de la surveillance, de l'optimisation et du dépannage. Une assistante technique à mi-temps est chargée du volet administratif de la Régie (factures, commandes...).

Lorsqu'une collectivité lui transfère sa compétence « Chaleur », la Régie assure l'étude, le financement, la réalisation, la production et la vente de chaleur au compteur des abonnés. Elle collabore, en amont, avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Nièvre et le Parc Naturel Régional du Morvan qui réalisent les analyses d'opportunité et les études de faisabilité. SIEEEN Chaleur confie, ensuite, au service Patrimoine et Énergies du SIEEEN, la maîtrise d'œuvre des projets.



Pour ses approvisionnements en plaquettes bois, la Régie SIEEEN Chaleur a fait le choix du circuit court, notamment auprès d'un groupement d'agriculteurs.

Afin de sécuriser l'approvisionnement en plaquettes bois d'une partie de ses 15 réseaux de chaleur, la Régie a construit, en 2018 à Château-Chinon, une première plate-forme de stockage bois de 1 500 m², d'une capacité de 3 000 tonnes. Une deuxième est à l'étude sur la commune de Rix. L'objectif est de pouvoir maîtriser le processus de fabrication des plaquettes (déchiquetage, séchage, stockage) et garantir leur qualité (pouvoir calorifique, teneur en humidité, granulométrie...). Grâce au volume de bois commandé, SIEEEN Chaleur pourra négocier des prix plus avantageux auprès des exploitants forestiers.

Pour ces projets de plates-formes, la Régie SIEEEN Chaleur a recherché des partenariats avec les acteurs locaux :

- Château-Chinon, en se rapprochant de l'Office Nationale des Forêts (ONF) et du Groupement pour une Gestion Responsable

des Forêts Bourguignonnes (GGRFB). Le GGRFB regroupe des propriétaires forestiers du Morvan qui ont confié la gestion de 1 440 ha de forêt labellisée FSC à l'ONF.

- Rix, à travers un partenariat avec les communes forestières de la Nièvre (COFOR), pour valoriser le bois d'affouage qui ne trouve pas preneur.

La Régie SIEEEN chaleur se fixe comme objectif de pouvoir produire à terme 5 000 tonnes de plaquettes bois pour ses chaufferies. Cette production permettra de sécuriser une partie de ses besoins, tout en gardant des partenariats avec les acteurs locaux.



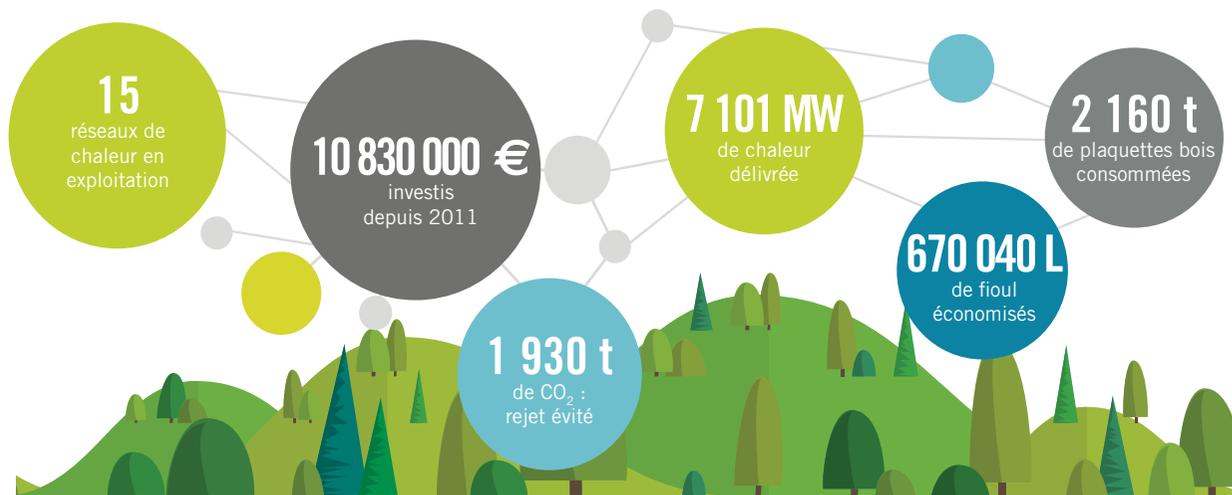
L'acheminement des plaquettes a été mis à l'étude en 2018. Deux options sont envisageables : le recours à un transporteur externe ou un partenariat avec le service Déchets ménagers qui dispose d'une flotte de camions.

La Nièvre possède une ressource importante avec ses 220 000 ha de forêt que la Régie SIEEEN Chaleur peut solliciter de façon raisonnée pour produire et distribuer de la chaleur à ses collectivités adhérentes. Les réseaux de chaleur répondent aux ambitions de la Région Bourgogne-Franche-Comté visant à devenir une Région à énergie positive, c'est-à-dire, produire sur le territoire plus d'énergie que celui-ci n'en consomme. Des aides au développement du bois-énergie sont mobilisées, notamment avec le Plan bois et développement local du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, ainsi que les dispositifs d'aides de l'Ademe et de l'Europe (FEDER).



Livraison de la chaudière bois de La Charité-sur-Loire

➔ Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétence « Distribution publique de chaleur ».





UNE INGÉNIERIE MULTIPLE DÉDIÉE À L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Le bâtiment est la première source de consommation d'énergie devant le transport et l'industrie. Pour permettre aux collectivités nivernaises de soutenir les enjeux de la transition énergétique, le service Patrimoine et Énergies du SIEEEN met en œuvre une démarche globale de gestion patrimoniale.

Maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil en énergie partagé, réalisation de centrales de production d'énergies renouvelables : le service Patrimoine et Énergies a renforcé ses compétences pour accompagner les collectivités dans leurs projets de réhabilitation, mise aux normes, valorisation et préservation de leur patrimoine bâti. En faisant appel au SIEEEN, celles-ci peuvent avoir une connaissance approfondie de leurs bâtiments, faire leur suivi technique et optimiser leur gestion dans le temps. Afin de rationaliser sa démarche, il a divisé le territoire en 3 zones géographiques sur lesquelles intervient un binôme référent constitué d'un chargé d'opération et d'un conseiller en énergie partagé.

En combinant diagnostic énergétique et bilan architectural, les collectivités disposent d'un outil d'aide à la décision personnalisé qui présente les volets financiers et techniques des travaux à réaliser. Elles peuvent prioriser ainsi leurs investissements et optimiser la gestion de leur patrimoine. Cette démarche comprend une analyse de l'état général des bâtiments ; un diagnostic complet du bâti ; un programme de travaux ; un plan pluriannuel d'investissements qui précise la fréquence des réhabilitations et des interventions curatives et préventives dans le temps ; un suivi des performances énergétiques et une mutualisation des certificats d'économies d'énergies (CEE).



Le SIEEEN propose aux collectivités d'adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et conseil en énergie partagé (CEP) » afin de leur faire bénéficier d'une solution globale et de tarifs préférentiels, grâce à une subvention syndicale de 40 % et un soutien de l'Ademe. La cotisation annuelle s'élève à :

- 0,60 €/habitant pour les collectivités ayant déjà réalisé un pré-diagnostic de leur patrimoine bâti.
- 0,85 €/habitant pour les collectivités n'ayant réalisé aucun pré-diagnostic.

- La cotisation annuelle est plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.
- Pour les communautés de communes, prise en compte de 10 % de la population des communes de leur territoire.
- Si le territoire est couvert à 100 % : -0,10 €/habitant.

83 collectivités adhérentes à la convention de mutualisation des CEE

communes + 1 EPCI sous l'ancienne convention AEG

27



129 collectivités adhérentes à la compétence Énergie

25 GWh cumac de dépôt de CEE (7 dépôts) en 2018

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Grâce au tandem conseiller en énergie partagé (CEP) et chargé d'opération, le SIEEEN peut mieux soutenir les collectivités dans leurs programmes de rénovation de leur parc bâti et les aider à mieux intégrer dans leurs projets les réglementations en vigueur et les exigences environnementales. Les collectivités bénéficient d'une expertise complète incluant conseil, pré-diagnostic énergétique, thermographie, instrumentation des bâtiments (caméra thermique, enregistreur de CO2, mesure d'appel de puissance sur les installations électriques...), maîtrise d'œuvre, accompagnement pour la réalisation de travaux, suivi des consommations énergétiques, information et sensibilisation (GEP Web, club de référents énergie...).

Depuis 2018, la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public est obligatoire (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les CEP ont intégré cette mission pour aider les collectivités soutenir cette exigence dans les écoles maternelles et élémentaires, haltes garderies et crèches. 23 établissements sur les 67 concernés ont fait l'objet d'une évaluation de leurs moyens d'aération.

En 2018, le SIEEEN a renforcé son équipe en recrutant un troisième conseiller en énergie partagé (CEP) grâce à une subvention de l'Ademe. Les CEP ont poursuivi leur campagne de recensement et de pré-diagnostic énergétique des bâtiments publics. En septembre, la communauté de communes Haut Nivernais Val-d'Yonne et l'ensemble des communes qui la composent ont adhéré à la compétence CEP. 51 bâtiments sur 16 communes nivernaises ont été recensés soit une surface de 17 398 m². Au total, depuis sa création, la mission CEP a permis de faire le diagnostic énergétique de 965 bâtiments qui ont donné lieu à 4 774 préconisations de travaux portant sur le bâti, le chauffage, l'éclairage et l'eau chaude. 16,5 M€ ont été investis pour réaliser des travaux ; 40 M€ de travaux restent à réaliser.



Plate-forme de stockage bois et de compostage - Château-Chinon



APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE HAUTE PERFORMANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La rénovation énergétique des bâtiments publics est un enjeu majeur de la transition énergétique, qui nécessite des investissements importants dans la durée. Depuis 2015, le SIEEEN lance des appels à projets pour aider techniquement et financièrement les collectivités nivernaises à atteindre les objectifs réglementaires ambitieux. Ce dispositif est éligible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » ainsi qu'à celles ayant une convention en cours avec le Syndicat dans le cadre de la mission d'Audit Énergétique Global et à jour de leur suivi énergétique. Il permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi complets.

En 2018, le SIEEEN a débloqué un budget de 400 000 € pour la 4^e session. Celle-ci a ciblé principalement la réalisation de bouquets de travaux sur les bâtiments publics ayant fait l'objet d'un pré-diagnostic énergétique. Les collectivités devaient respecter les critères suivants :

- Pour la réhabilitation de bâtiments type ERP (établissements recevant du public), niveau BBC-Effinergie Rénovation Cep* ≤ C réf** -40 % : une aide de 35 % sur les dépenses éligibles et portées à 50 % des postes éligibles utilisant des matériaux bio-sourcés avec un plafond de la subvention SIEEEN à 50 000 €.
- Pour la réhabilitation de logements locatifs communaux, niveau BBC-Effinergie Rénovation Cep* ≤ 104 kWh/m².an (avant pondération altimétrique) : une aide de 35 % sur les dépenses éligibles et porté à 50 % sur les postes de dépenses éligibles avec un plafond de la subvention SIEEEN à 25 000 €.

Les 7 dossiers inscrits à l'édition 2018 cumulent un montant de travaux de 2 230 000 €.

Grâce à cette initiative que le SIEEEN renouvelle depuis 2015, 22 projets ont pu être soutenus financièrement et techniquement. 796 810 € d'aides ont ainsi été accordées sur le programme initial de 3 ans de 1 200 000 € de budget dédié.



VALORISATION DES TRAVAUX ET CEE

Les travaux réalisés génèrent des certificats d'économie d'énergies (CEE) que le SIEEEN valorise dans le cadre de son dispositif de mutualisation. Grâce aux CEE, les collectivités nivernaises peuvent disposer d'une source de financements pour leurs futures opérations favorisant des économies d'énergies. La valorisation représente 4,3 % du montant des travaux liés à la rénovation, 7 % pour un bâtiment tertiaire. La quatrième période, en cours, impose un dépôt de 50 GWh cumac par dossier. Les collectivités bénéficient de 70 % du prix de leurs CEE, le Syndicat récupérant les 30 % restants pour les frais de dossiers, la gestion administrative et la constitution d'un fonds pour la MDE.

En juin 2018, 25 GWh cumac de CEE classiques ont été mis en vente pour un montant de 6,52 € MWh cumac soit 163 000 €.

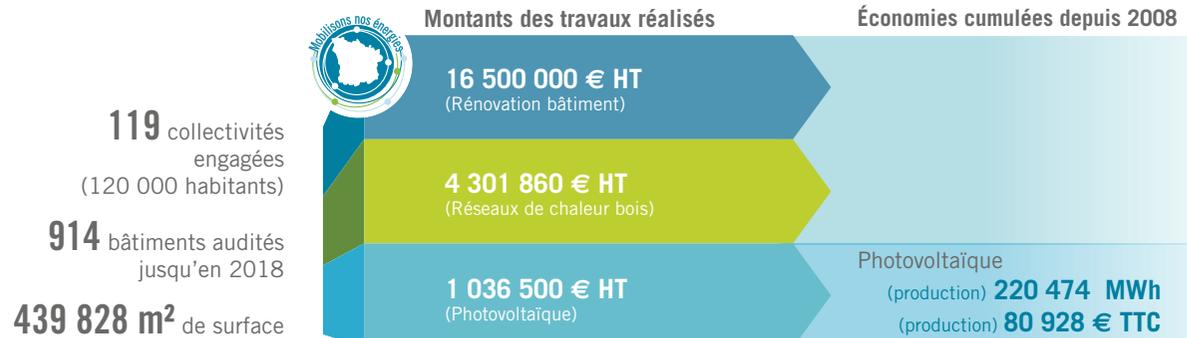
Dans le cadre du programme SLIME, 4,52 GWh cumac de CEE Précarité énergétique ont été mis en vente pour un montant de 9,125 €/MWh cumac, soit 41 245 €. Cette somme finance le poste d'un ambassadeur de l'énergie ainsi que la mise en œuvre d'actions dans les logements en précarité énergétique.

La communauté de communes Haut Nivernais Val-d'Yonne et le Parc Naturel Régional du Morvan, labellisés territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), ont acté un partenariat avec le SIEEEN pour simplifier la valorisation des CEE liés au programme économies d'énergies dans les TEPCV. 221 581 MWh cumac de CEE ont été vendus pour le PNR du Morvan pour un montant de 5,70 €/MWh, soit 1 263 000 €. 135 264 MWh cumac de CEE ont été vendus, par ailleurs, pour la communauté de communes Haut Nivernais Val-d'Yonne pour un montant de 5,35 €/MWh cumac, soit 723 662 €. Pour les TEPCV, 1 € investi engendre 1 € de subvention sous condition de travaux.

En 2018, les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, de la Loire, de la Haute-Savoie, de la Vendée et de l'Indre-et-Loire, ont décidé de présenter un dossier mutualisé de dépôt de CEE. Cette démarche permettra de déposer des dossiers plus rapidement, chaque syndicat restant propriétaire de ses CEE.



BILAN ÉNERGÉTIQUE NIVERNAIS 2018





GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ISOLATION DES COMBLES

Le SIEEEN avait proposé, en 2016, la création d'un groupement d'achat pour l'isolation des combles. Accessible aux collectivités adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » (convention en cours dans le cadre de la mission d'audit énergétique global (AEG) ou adhésion à cette compétence). En 2017, le Syndicat a sondé par questionnaire les collectivités afin d'apprécier leur intérêt pour un tel dispositif et identifier les bâtiments susceptibles d'être pris en compte dans cette démarche. 47 communes et 2 communautés de communes ont répondu favorablement au questionnaire, totalisant 140 bâtiments pour 45 650 m² de surface à isoler, avant vérification du Syndicat.

Les chargés d'opération du SIEEEN ont réalisé, sur la base de l'auto-diagnostic des collectivités, un diagnostic détaillé de leur patrimoine, en 2018. 110 bâtiments ont été audités soit une surface de 29 953 m². Ce diagnostic a fait ressortir des erreurs d'évaluation des surfaces à isoler et des bâtiments sortant du programme d'isolation des combles. Au total, le Syndicat a retenu une surface isolable de 13 121 m², soit un montant total de travaux estimé entre 400 000 € et 650 000 €. Ce qui pourrait générer 158 000 € de CEE (19 808 300 kWh cumac), soit 25 % à 30 % du montant total de l'investissement. Le SIEEEN étudie les pistes de financement et fera un choix définitif en 2019.



RECENSEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DES COLLECTIVITÉS

En 2017, dans le cadre du renforcement de l'accompagnement énergétique des collectivités, le SIEEEN avait fait un recensement de la flotte de véhicules de 63 communes et 5 intercommunalités (230 véhicules). Suite à ce diagnostic, le Bureau syndical n'a pas reconduit l'opération en 2018. Les CEP ont étudié, toutefois, la flotte de véhicules du SIEEEN. Une réflexion est en cours sur les alternatives susceptibles de remplacer les véhicules essence et diesel.



ARCHITECTURE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le SIEEEN propose aux collectivités différentes prestations pour pallier le désengagement de l'État en matière d'ingénierie. Les défauts de programmation des travaux, le manque de financements et de connaissances des aides disponibles freinent la mise en œuvre de nombreux dossiers.



Conseils et études

Sur 23 saisies de service pour des missions d'études, au 31 décembre 2018, 10 ont abouti à une mission de maîtrise d'œuvre, 7 étaient en attente de décision du maître d'ouvrage, 2 ont été refusés et 4 ont été classés sans suite.

Grâce à son excellente connaissance des problématiques des collectivités et une expérience réelle de la conduite des projets, le Syndicat permet à celles-ci de mener à bien leurs projets dans les meilleures conditions du point de vue administratif, technique et financier. L'accompagnement et le conseil aux différentes étapes de réalisation garantissent le respect des procédures et des règlements, la qualité des prestations d'études et des travaux qui en résultent ainsi qu'une aide au montage financier, au maintien des coûts et des délais, notamment.



€ 215 489 € HT
de recettes en maîtrise d'œuvre
(coordination SPS incluse)



COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

Depuis 1991, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont obligatoires. Le service dispose de 3 coordonnateurs SPS : 2 habilités au niveau 3 et 1 aux niveaux 1 à 3. Le SIEEEN répond aux missions de niveaux 2 et 3 en mettant à disposition un titulaire et un remplaçant.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ 2011-2018

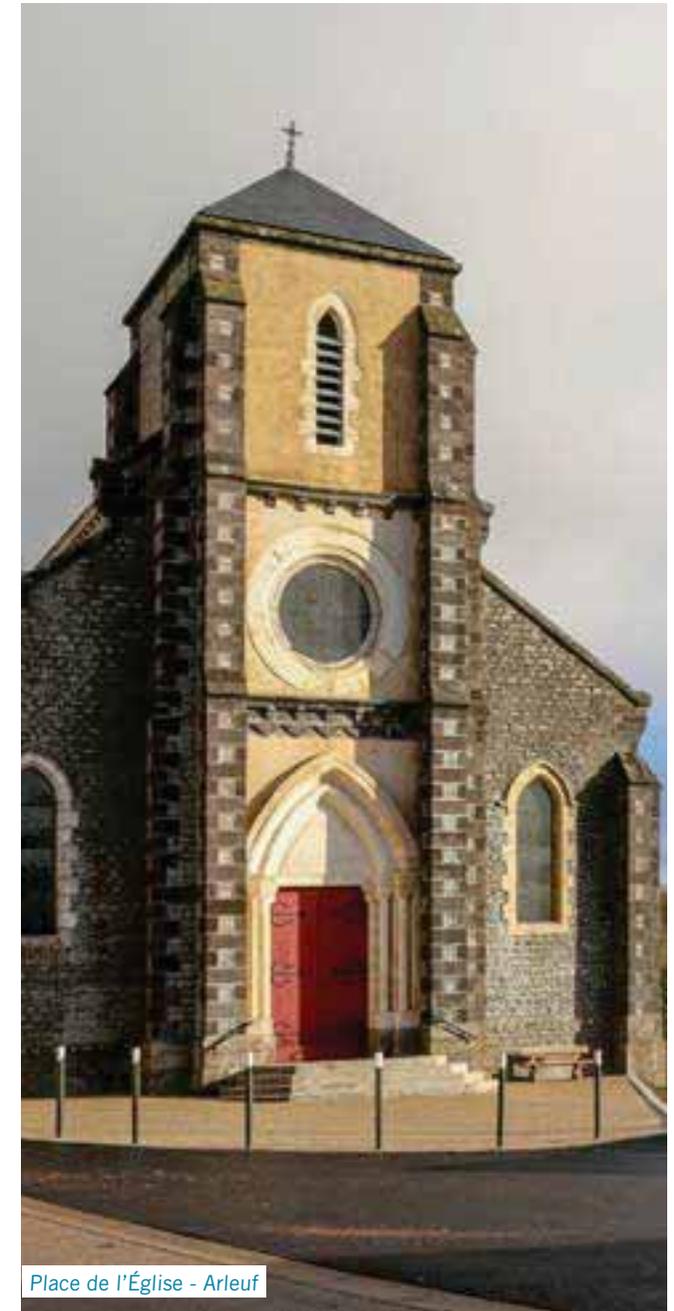


CHANTIERS RÉCEPTIONNÉS EN 2018

Collectivité	Désignation	Montant en € HT
Arleuf	Réaménagement de la place de l'Église, construction d'un sanitaire public et reconstruction de l'ancien lavoir	136 050
Arquian	Isolation thermique de la salle des fêtes	200 399
Varzy	Construction de 4 logements	420 703
SIEEEN	Construction d'une aire de stockage pour les plaquettes bois à Château-Chinon	483 000
SIEEEN	Réalisation du réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire	3 768 623
TOTAL en € HT		5 008 775



Logement - Varzy



Place de l'Église - Arleuf



UN GROUPEMENT RÉGIONAL POUR AIDER LES ACHÉTEURS PUBLICS ET PRIVÉS À MAÎTRISER LEURS FACTURES D'ÉNERGIES

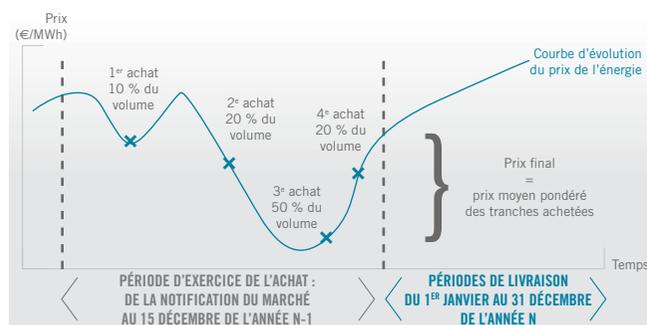
Le Groupement d'achat d'énergies s'est étendu à la Région Bourgogne Franche-Comté en 2017. Créé pour pallier la fin des tarifs réglementés, pour le : SICECO (Côte-d'Or), SYDED (Doubs), SIDEC (Jura), SIEEEN (Nièvre), SIED70 (Haute Saône), SYDESL (Saône et Loire), SDEY (Yonne) et Territoire d'énergie 90 (Territoire de Belfort), il regroupe au total 1 467 membres.

Les prix de l'électricité et du gaz naturel sur les marchés de gros ont été très volatiles en 2018. Le prix moyen de la molécule de gaz a subi une hausse de plus de 21 % sur l'année par rapport à 2017 ; l'électricité a connu également une augmentation de 28 % sur le marché de gros. Uniquement sur l'année 2018, le prix de ces énergies a fluctué de plus de 60 %. Les structures qui assurent seules l'achat de leur énergie, sans analyse préalable des marchés de gros, sont exposées à ces fluctuations importantes et aux hausses de prix.

UNE STRATÉGIE D'OPTIMISATION DES CONDITIONS TARIFAIRES

Le Groupement a élaboré une stratégie d'achat performante en s'appuyant sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Il peut acquérir ainsi du gaz et de l'électricité en achetant différentes tranches sur différentes périodes afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des marchés.

L'ACHAT EN TRANCHES



En adhérant au Groupement d'achat d'énergies, dont le SIEEEN assure la mission de coordonnateur, les collectivités peuvent sécuriser leurs achats d'énergies et optimiser leurs conditions tarifaires. Il permet également à ses membres de répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats, de se décharger des procédures de passation des marchés, de mutualiser les achats afin de bénéficier d'une meilleure attractivité auprès des fournisseurs, d'imposer un cahier des charges aux fournisseurs (les titulaires des marchés EDF, Gaz de Bordeaux et Total) et de ne plus subir des conditions générales de vente.

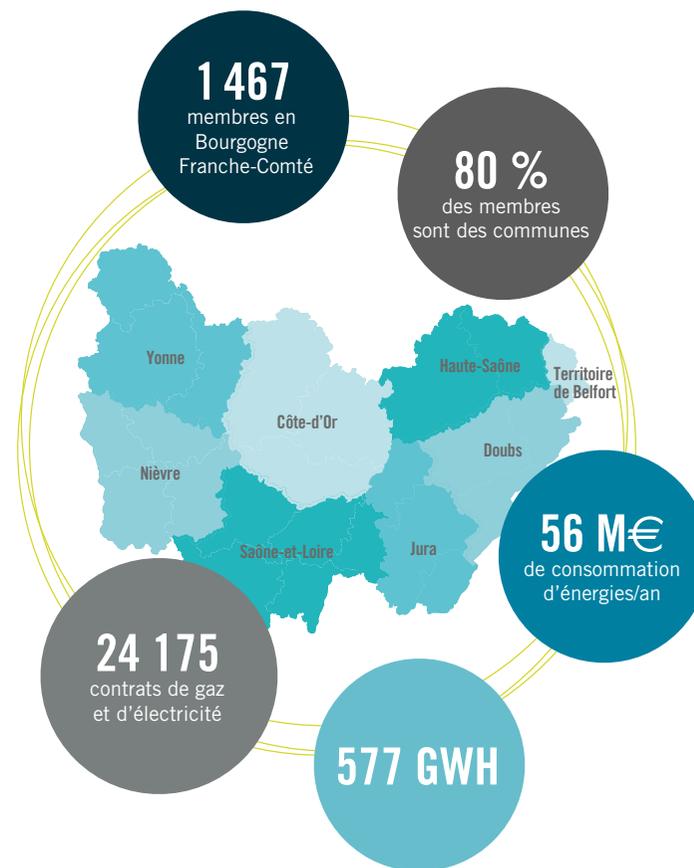
Les adhérents bénéficient, en outre, de l'expertise et des compétences relatives au marché de l'énergie acquises par leur syndicat départemental : accès à une énergie décarbonée via le système de garantie d'origine, système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures à partir de 2020) et accompagnement personnalisé.

Grâce au Groupement, les détenteurs d'un contrat inférieur à 36 kVA (tarif bleu) ont évité de dépenser 1 400 000 € TTC en 2018, soit un gain de 9 % par rapport au tarif réglementé d'août 2018.

La stratégie de veille a permis de profiter d'une opportunité de marché qui a généré un gain complémentaire de 795 000 € pour les membres. Les communes ayant transféré leurs contrats d'éclairage public du SIEEEN vont ainsi réaliser une économie complémentaire de 136 409 € HT en 2019.

UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE GRATUIT

En 2018, le Groupement a engagé l'acquisition d'une solution informatique qui simplifiera les adhésions, le management des marchés de l'énergie tout en renforçant l'accompagnement de chaque structure. SIME, Solution Informatique de Management de l'Énergie, aidera à répondre à l'obligation de suivi des collectivités dans le cadre des marchés. En se connectant aux plates-formes des fournisseurs d'énergies et des gestionnaires de réseaux, elle pourra récupérer les factures, les données contractuelles à jour, les index des relevés, entre autres. Ces données seront contrôlées et analysées afin de faire les bilans de consommation, de détecter les dérives et d'optimiser les contrats des adhérents. Les membres bénéficieront ainsi d'un outil assurant le contrôle de la facturation des titulaires de marchés de fourniture d'énergies à partir de 2020.



ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES



95 % des adhérents étaient satisfaits du Groupement dans l'enquête de satisfaction de 2018. Une nouvelle campagne d'adhésion est prévue en 2020. Le SIEEEN lancera une campagne d'information pour les acheteurs nivernais.





UN SERVICE DE PROXIMITÉ QUI FACILITE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Le SIEEEN, à travers son Service d'Information Territoriale et des Collectivités (SITEC), accompagne ses collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de l'e-administration. Il leur propose une gamme enrichie de solutions ainsi qu'une assistance matérielle et des formations à leurs mesures pour les aider à répondre aux enjeux du numérique.

Pour garantir un service de qualité aux collectivités, le SITEC a repensé son organisation. Il s'est structuré en 6 pôles spécialisés : Administration, Techniques d'Information et de Communication (TIC), Infrastructure et Projets (IP), Système d'Information Géographique (SIG), Collectivités et Investissements. De nouvelles compétences ont été recrutées pour soutenir le déploiement de Géo SIEEEN, le nouveau SIG syndical, l'administration des réseaux et le suivi de la structuration interne du pôle IP, la gestion administrative et l'assistance apportée aux collectivités. Un plan d'investissements sur 5 ans a été élaboré en interne pour mieux appréhender l'évolution des infrastructures du SIEEEN.

Le SITEC a poursuivi sa campagne de promotion du Pack Services qui comptait au 31 décembre 2018, 140 adhérents (60 en 2017). Ces derniers profitent d'une large gamme de solutions logicielles et matérielles qui permettent la gestion, l'exploitation, l'optimisation et la sécurisation des systèmes d'information et du parc informatique. Le Pack Services est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence statutaire numérique des services du SIEEEN. Constatamment enrichi, depuis 2015, il comprend notamment : l'accès libre à un programme annuel de formations ; l'acquisition et l'installation de matériels, logiciels et certificats ; la location de matériels ; l'assistance sur site matérielle et logicielle ; la veille et l'information en ligne ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes comptables et à Géo SIEEEN. Les collectivités peuvent obtenir également un connecteur PASRAU (Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres). En 2019, la SIEEEN Box, solution innovante équipée de la technologie Wireless, enrichira la gamme de solutions du Pack Services.

En 2018, 91 collectivités avaient opté pour la solution de sauvegarde externalisée incluse dans le Pack Services. Cette solution comprend les données utilisateurs (Word, Excel...), une base de logiciels métiers, la supervision en temps

réel, la restauration des datas utilisateurs ou métiers en moins de 24 h et un rapport de sauvegarde mensuel, entre autres.

L'adhésion au Pack Services est de 3,50 € par habitant pour les communes. Pour les communautés de communes, elle est calculée en fonction du pourcentage de la population complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur bilan comptable.

Les non-adhérents continuent de recourir aux services du SITEC grâce aux contrats de prestations de services.

DÉMATÉRIALISATION

Après une campagne d'information et de sensibilisation, le SIEEEN a proposé un accompagnement dédié aux collectivités nivernaises afin de faciliter la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) permettant le prélèvement à la source à partir du 1^{er} janvier 2019. L'ensemble des techniciens du SITEC a été mobilisé sur le déploiement du connecteur PASRAU auprès des 259 communes.

Le SITEC a signé une convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour assurer la distribution de la carte de communication électronique des données d'État-Civil (COMEDDEC).

144

contrats en prestations de services

140

contrats Pack Services



284

communes, 6 communautés de communes (anciennes et nouvelles), 10 structures diverses + l'Agence Technique Départementale adhérentes SIG

LES CHANTIERS 2018 AU SIEEEN

- Lancement du projet Xnet de refonte du site internet, de l'intranet et de l'extranet du Syndicat. La mise en service est prévue pour juillet 2019.
- Évolution de la sécurité et de la performance du cœur de réseau SIEEEN (serveurs, pare-feu...).
- Apport de support télécom aux autres services du Syndicat grâce au déploiement de lignes filaires ou mobiles sur les sites du service Déchets ménagers, les réseaux de chaleur et les centrales photovoltaïques.
- Réflexion sur la valorisation des matériels informatiques déclassés.
- Mise en place du wifi pour le réseau interne et réflexion sur le déploiement d'un réseau wifi public parallèle.
- Intégration d'une plate-forme collaborative (Wiki) au Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI).
- Participation à des salons et conférences avec les partenaires et les structures de mutualisation nationales (FNCCR, Réseau Déclic...).

Les communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire, devaient être raccordées, avant le 1^{er} novembre 2018, au dispositif COMEDDEC pour les échanges dématérialisés de données d'état-civil (actes de naissance, mariage, décès...), comme le stipule la loi de modernisation de la Justice du XX^e siècle, promulguée le 18 novembre 2016.

Une réflexion a été initiée, en outre, sur la mise en place du répertoire électoral unique (REU). Les éditeurs doivent développer un connecteur pour permettre l'automatisation des échanges entre l'Insee et les communes. Le Syndicat recherche la solution REU la plus attractive pour ses collectivités.

Le module « Autorisation du Droit des sols », développé sur demande du Conseil départemental et destiné à l'instruction des dossiers d'urbanisme est opérationnel. 3 collectivités étaient sous contrat ADS en 2018 : La Machine, Corbigny et le Conseil départemental de la Nièvre.

Le SIEEEN a confirmé, par ailleurs, son inscription au groupement de commandes pour la numérisation des actes que souhaite créer le réseau Déclic. Cette initiative porte sur les besoins de numérisation des délibérations, des actes d'état-civil et des dossiers des agents archivés dans les collectivités.

MAINTENANCE MATÉRIELLE

Le SIEEEN a procédé à une réorganisation du SITEC afin d'optimiser les services apportés à ses collectivités adhérentes. Le recentrage des activités et la redéfinition des objectifs et des missions de l'équipe ont pour visées de créer une dynamique efficiente. Les contrats de maintenance ont généré un chiffre d'affaires de 344 983 €, Pack Services inclus.

À travers la convention « E-Bourgogne » avec Territoires Numériques, le SIEEEN poursuit les partenariats établis avec des structures départementales telles que la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN) pour la fourniture et la maintenance des matériels et la déclinaison de la démarche régionale sur les espaces numériques (ENT).

Une réflexion a été amorcée, en 2018, sur les solutions clés en main pour les écoles numériques. Le SIEEEN envisage la création d'un package et d'un accompagnement dédié. Ceux-ci pourraient être déployés en 2019.

Pour répondre aux demandes de formations délocalisées sur les logiciels métiers, la bureautique et le SIG, 5 centres ont été retenus sur les communes de Château-Chinon, Nevers, Ruages, Saint-Léger-des-Vignes et Saint-Père. Ils seront effectifs en 2019.

En 2018, les 94 prestations hors-contrats ont généré un chiffre d'affaires de 14 214 € TTC contre 10 980 en 2017.

1100 postes informatiques en maintenance

40 serveurs

393 contrats

50 autres collectivités

CONTRATS DE MAINTENANCE 2018

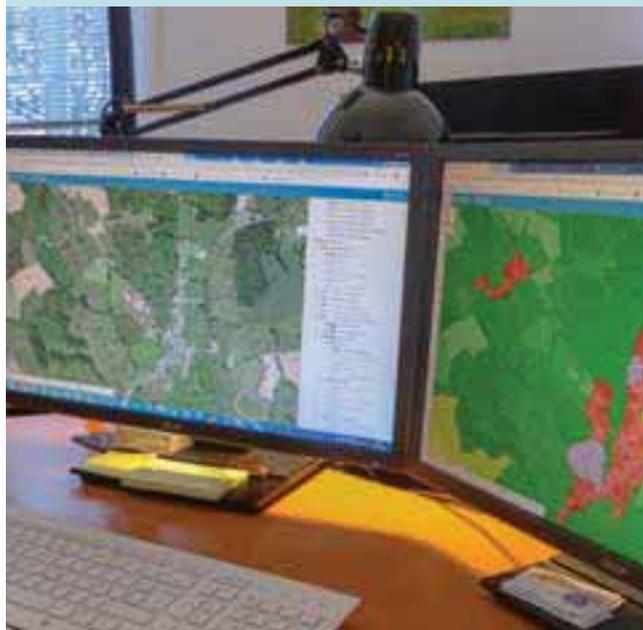
Types de contrats	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	147	88 889 €
Accompagnement	3	3 926 €
Écoles « matériel »	50	42 412 €
Relation Segilog	8	3 114 €
SIG + OpenCimetière	133	40 268 €
Assistance téléphonique	13	3 286 €
Pack Services	140	143 278 €
Autorisation droit des sols (ADS)	2	36 835 €

6 212
appels en hotline



1 207
installations, dépannages, migrations

352
visites préventives



GÉOSIEEEN

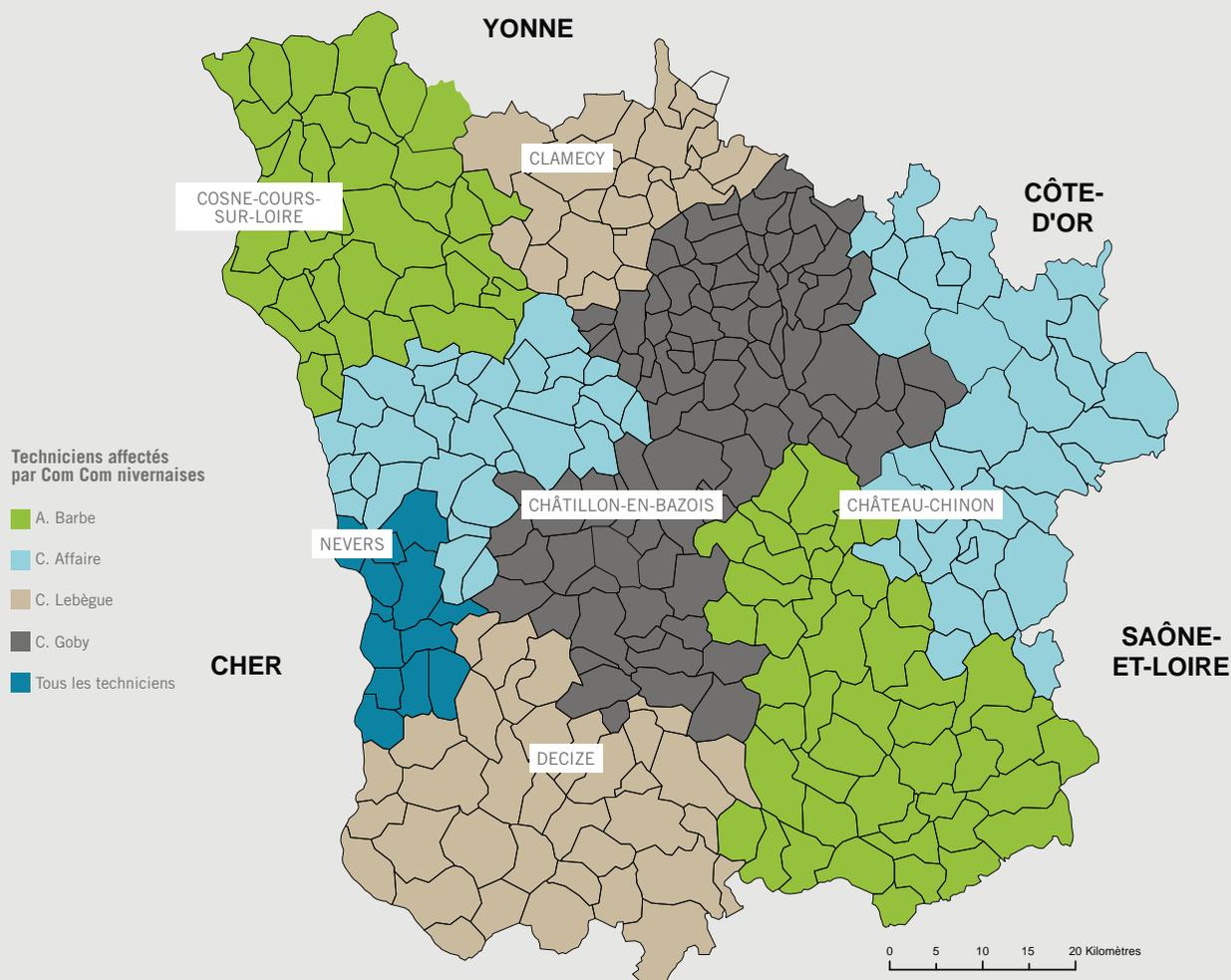
En 2017, le SIEEEN avait préparé la refonte de Ptolémée, son Système d'Information Géographique devenu obsolète. Il s'est appuyé, sur le sondage de 212 interlocuteurs identifiés ainsi que de ses agents en interne pour affiner son analyse des besoins et cibler les nouvelles fonctionnalités à intégrer dans son nouveau SIG, GéoSIEEEN. Un important chantier a été mis en œuvre pour structurer et normaliser les données au regard des préconisations nationales, simplifier leur production et leur gestion et garantir la qualité de leurs échanges. Le nouveau SIG propose des modules métiers dédiés : instruction de l'urbanisme et autorisation du droit des sols (ADS) ; gestion des réseaux humides ; gestion des interventions ; gestion des arrêtés de voiries (dématérialisation de la demande et du suivi) ; gestion des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT).

Mis en service en octobre 2018, GéoSIEEEN est un outil d'aide à la décision optimisé plus performant, plus rapide et plus ergonomique. Doté de capacités d'exploration et d'exploitation plus poussées, il permet des analyses thématiques plus approfondies et présentées sous la forme de cartographies sur les parcelles appartenant au département, aux communes ou à l'État, par exemple. Le nouveau SIG a été pensé comme un outil évolutif ; il pourra proposer, demain, d'autres modules spécialisés répondant à des besoins spécifiques des collectivités ainsi que des services de visualisation, d'analyse spatiale et cartographique plus pointus. GéoSIEEEN a représenté un investissement de 200 000 €. En 2018, 292 communes étaient détentrices d'un accès à GéoSIEEEN.





AFFECTATION DES TECHNICIENS-FORMATEURS TIC 2018



Techniciens affectés par Com Com nivernaises

- A. Barbe
- C. Affaire
- C. Lebègue
- C. Goby
- Tous les techniciens

Prestations	Chiffres d'affaires TTC
DADS	10 614 €
Formations	37 668 €
QCM / AIPR	10 250 €
Topo / Carto	54 978 €
Autres	N/A
TOTAL	113 510 €

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La réglementation relative aux Déclarations des Travaux (DT) et aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) impose la mise en place d'un Guichet Unique et d'un référentiel cohérent au format Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Le partenariat entre Enedis, GRDF et le SIEEEN sur la mise à jour des données s'est poursuivi en 2018. Celui-ci permettra de mieux cerner les points de vigilance et d'aboutir à une plate-forme optimisée. En parallèle, le SIEEEN a ouvert les discussions avec Enedis et GRDF pour le déploiement du PCRS sur l'ensemble du territoire. Compte tenu des investissements publics et privés requis (1 500 000 € pour la donnée au format vecteur et ortho photographique) et des droits sur les données, le Syndicat s'appuie sur l'expertise d'un cabinet juridique afin de définir le cadre de gouvernance adéquat et pouvoir créer un espace propice et neutre aux échanges. Le GIP doit permettre une gestion financière transparente, sécuriser les données et les valoriser pour limiter les investissements. La structure est définie, les parties prenantes doivent désormais travailler sur les règles de propriété. Les documents techniques sont en cours de réalisation. La production du PCRS à l'échelle départementale devrait démarrer mi-2019.

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est la nouvelle étape obligatoire de l'application du décret DT-DICT. Disposant d'un agent formateur AIPR, le SIEEEN est centre de formation et d'examen en réponse aux besoins des collectivités territoriales. Le Syndicat a formé 200 opérateurs et 50 concepteurs/encadrants. En 2018, les 7 journées de formation ont généré un chiffre d'affaires de 10 250 €.

HEMERA

En 2018, Hemera, le SIG dédié à l'éclairage public, a été intégré au nouveau SIG syndical GéoSIEEEN. Les déclarations de panne des collectivités adhérentes et en prestations de services se font désormais via GéoSIEEEN. Les agents du SCEEP reçoivent en temps réel les demandes de dépannage dans leur véhicule. 5 entreprises (CEE, Serpolet, BBF, Entreprise Électrique, CEME) utilisent également GéoSIEEEN pour la partie Éclairage public. Fin 2018, 53 394 foyers et 3 920 commandes étaient intégrées dans la base de données d'Hemera. Les dernières communes seront relevées en 2019 (environ 400 foyers).



GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 était de 7 849 180 € dont 4 097 414 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 4 185 551 € en 2017.

Le service de la dette a représenté une dépense de 170 719 € dont 66 868 € pour des refinancements d'emprunts. La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 2 900 000 € en 2018 contre 1 900 000 € en 2017 malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

4 864
mandants

5 227
titres



18
consultations
en commande
publique

29
dossiers
réalisés pour les
commissions
d'appels d'offres
(CAO)

26
marchés
notifiés

RESSOURCES HUMAINES

En vue des élections des commissions administratives paritaires, instances de représentation des personnels titulaires de la fonction publique ainsi que des commissions consultatives paritaires, nouvelles instances départementales créées pour les agents contractuels, le SIEEEN a fait le recensement des électeurs par collège A, B et C. Ce dernier a été transmis au Centre de gestion de la Nièvre en janvier 2018.

En interne, les élections du Comité technique ont été organisées et faites par correspondance, le 6 décembre 2018.

Le SIEEEN a testé le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu d'octobre à décembre 2018 afin d'être prêt pour sa mise en place dès le 1^{er} janvier 2019.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, un agent du Syndicat bénéficie du télétravail ; un jour par semaine, il travaille à distance dans un télécentre de Cosne-sur-Loire. En 2018, les membres du Comité syndical ont adopté à l'unanimité la proposition de révision des critères d'éligibilité du dispositif en abaissant à 15 km la distance domicile/travail et en ouvrant celui-ci au temps partiel. Le chef de service ou le responsable d'activités ou le responsable hiérarchique s'est vu confier l'application de cette décision en tenant compte, notamment, des nécessités de service qu'il lui incombe de faire respecter au sein du SIEEEN. L'expérimentation du télétravail doit être poursuivie jusqu'au 31 mars 2020.

92 AGENTS

12 catégorie A
26 catégorie B
54 catégorie C

1 175

bulletins de paie

4 138 346 €

charges de personnel



**57 TITULAIRES
STAGIAIRES**

35 contractuels
2 apprentis
2 emplois d'avenir

743 JOURS

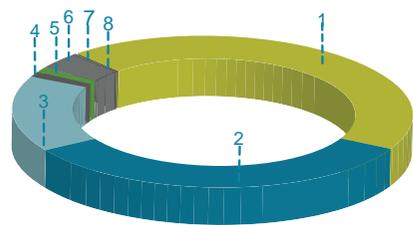
de formation pour
97 agents soit **85 066 €**



BILAN FINANCIER

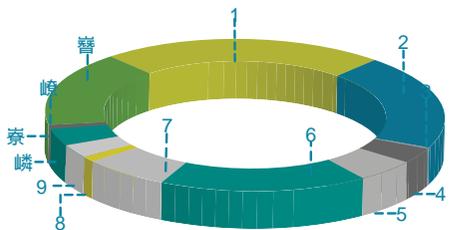
COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

DÉPENSES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Charges à caractère général	7 518 036	48,57
2 Charges de personnel	4 138 346	26,74
3 Autres charges de gestion courante	2 776 853	17,94
4 Charges financières	170 719	1,10
5 Charges exceptionnelles	13 266	0,09
6 Dotations provisions semi-budgétaires	167 900	1,08
7 Dotations aux amortissements	635 904	4,11
8 Déficit antérieur reporté	57 289	0,37
TOTAL	15 478 313	100,00

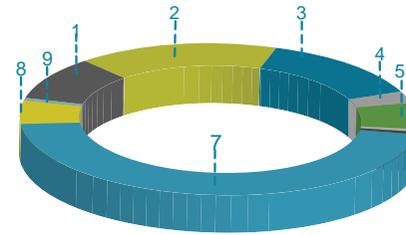
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



	Montants €	%
1 Réseaux électriques	5 424 089	23,28
2 Réseaux d'éclairage public	4 728 980	20,30
3 Réseaux numériques	61 637	0,26
4 Bâtiments et autres	742 018	3,18
5 Sites d'exploitation des déchets	1 153 888	4,95
6 Réseaux de chaleur	3 969 661	17,04
7 Remboursement de la dette	1 566 771	6,72
8 Régularisation de la subvention	7 718	0,04
9 Participations en annuités	305 639	1,31
嶺 Frais d'études en régie	624 115	2,68
徵 Remboursement de la TVA	870 241	3,73
嶠 Amortissement des subventions	173 447	0,74
嶺 Déficit antérieur reporté	3 673 953	15,77
TOTAL	23 301 756	100,00

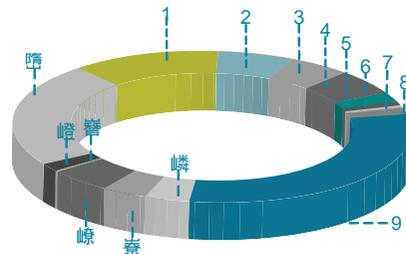
COMPTES ADMINISTRATIFS ÉNERGIE

RECETTES EXPLOITATION



	Montants €	%
1 Taxes d'électricité	4 562 451	19,60
2 Produits des services	2 412 767	10,37
3 Études en régie	624 115	2,68
4 Autres produits de gestion courante	1 541 600	6,62
5 Produits exceptionnels	117 248	0,50
6 Atténuations de charges	174 153	0,75
7 Dotations et subventions	12 333 585	52,89
8 Excédent antérieur reporté	1 335 962	5,74
9 Amortissement des subventions	173 447	0,75
TOTAL	23 275 327	100,00

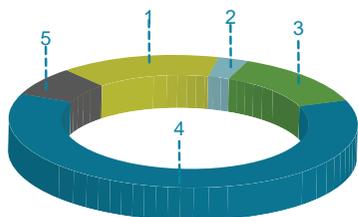
RECETTES INVESTISSEMENT



	Montants €	%
1 FACé	2 091 682	12,30
2 FCTVA	1 025 494	6,03
3 TVA concessionnaire	870 241	5,11
4 État - Ademe	902 234	5,30
5 Communes	299 315	1,76
6 Département	137 434	0,81
7 EPCI	72 409	0,42
8 Région	236 759	1,40
9 Emprunts	5 230 000	30,75
嶺 Autres tiers	614 552	3,61
徵 Dotations aux amortissements	635 904	3,74
嶠 Opérations patrimoniales	870 241	5,12
嶺 Excédent antérieur reporté	40 306	0,23
嶠 Annuités en participation	252 272	1,49
嶠 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 730 025	21,93
TOTAL	17 008 868	100,00

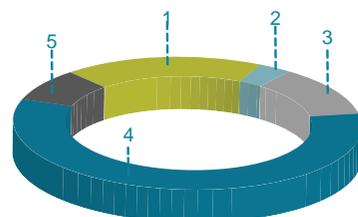
OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

DÉPENSES



	Montants €	%
1 Informatique communale	82 337	15,55
2 Décorations lumineuses	15 477	2,92
3 Éclairage	68 892	13,01
4 Réseaux de télécommunications	327 041	61,75
5 PCAET	35 865	6,77
TOTAL	529 612	100,00

RECETTES



	Montants €	%
1 Informatique communale	90 181	19,11
2 Décorations lumineuses	12 800	2,71
3 Éclairage	55 128	11,68
4 Réseaux de télécommunications	277 995	58,90
5 PCAET	35 865	7,60
TOTAL	471 969	100,00

En 2018, il a été collecté 142 965 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 957 778 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 872 135 €.



RAPPEL

Retrouvez les actes administratifs et la liste des marchés 2018 sur le site internet du SIEEEN :

www.sieeen.fr

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION MULTICANAL

Le SIEEEN met en œuvre chaque année une stratégie plurimédia pour valoriser ses actions et mieux faire connaître ses compétences aux élus, membres du SIEEEN, partenaires et grand public. En mars 2018, une assistante est venue renforcer le service Communication.

COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉLUS, COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET PARTENAIRES :

- 11 numéros du Terres de SIEEEN.
- 1 revue de presse hebdomadaire.
- 1 rapport d'activité général de 32 pages complété par 5 rapports spécifiques.
- 1 guide financier dématérialisé sur Papyrus, l'extranet syndical.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE À L'EXTERNE :

- 600 cartes de vœux.
- 200 articles mentionnant le Syndicat dans la presse.
- 20 communiqués de presse diffusés.
- 10 interventions radio.
- Publi-reportages dans les bulletins municipaux, Le Journal du Centre et Le Régional de Cosne.
- 2 vidéos sur les luminaires connectés.
- 3 vidéos sur le festival zéro déchet « N'en jetez plus ! ».

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE :

- 421 h dédiées à l'organisation du 1^{er} festival zéro déchet en Nièvre « N'en Jetez Plus ! ».
- 22 inaugurations de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- 3 animations sur « Le parcours de l'énergie ».
- 1 participation à la Semaine européenne du développement durable.
- 1 matinée de sensibilisation sur les déchets sur la plate-forme de pré-tri de Rouy.

COMMUNICATION DES SERVICES DU SIEEEN :

- Refonte du site internet, de l'intranet et de l'extranet du Syndicat.
- Diverses présentations graphiques, aides logistiques, campagnes d'information sur la précarité énergétique et le chèque énergie, groupement d'achat d'énergies, création de supports pour Nièvre Énergies et la Régie SIEEEN Chaleur...



UN SERVICE GRATUIT ET SOLIDAIRE SPÉCIALISTE DES PROBLÉMATIQUES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

Créée en mai 2010, suite aux Assises de l'énergie, à l'initiative du SIEEEN, de Nevers Agglomération et du Conseil départemental de la Nièvre, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC) initie des actions complémentaires pour sensibiliser, informer et accompagner les particuliers, les collectivités et les organismes publics dans leurs problématiques énergétiques. Dans le domaine des énergies renouvelables, elle œuvre en amont avec le Syndicat pour faire émerger des projets de réseaux de chaleur et centrales photovoltaïques, entre autres.



Depuis 2018, l'Agence Locale de l'Énergie a intégré la problématique du climat à ses missions. Pensée pour être un véritable outil d'aide à la décision de proximité, l'ALEC porte un Espace Info-Énergie (EIE) qui bénéficie du soutien du SIEEEN dans l'accompagnement des publics précaires, au même titre que l'EIE du Morvan. Les EIE opèrent comme des cellules de conseil aux particuliers, ils sensibilisent ceux-ci sur les questions de l'énergie. Ils leur préconisent les bouquets de travaux opportuns, les informent sur toutes les aides et dispositifs et les accompagnent sur leurs projets de travaux. Depuis 2012, 725 ménages en situation de précarité énergétique ont été détectés et suivis ; 546 visites ont été effectuées.

En 2018, l'ALEC mobilise de nouvelles compétences, récupérant une mission en direction des copropriétés. Elle s'investit dans l'élaboration des Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), le logement étant le secteur le plus consommateur d'énergie.

L'ALEC est aujourd'hui un outil essentiel d'animation territoriale, qui peut accompagner la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique des collectivités. Mais, des inquiétudes apparaissent sur la pérennisation des Espaces Info-Énergie avec l'évolution de la stratégie nationale d'aide aux structures d'ingénierie de l'Ademe.



816
contacts à l'EIE
(+ 14 % par rapport à 2017)



59
visites précarité énergétique réalisées



26
kits d'économie d'énergies installés



23 animations

510 personnes sensibilisées

11
ménages ont rejoint le suivi consommation mensuelle

12 commissions fonds Petits travaux, 76 dossiers étudiés, 45 % des ménages orientés vers le programme Habiter Mieux

LES ACTIONS MARQUANTES 2018

- Re conduite de l'animation sur les éco-gestes avec les agents des structures publiques (Nevers Agglomération, SIEEEN, Sauvegarde 58...). Les collectivités peuvent solliciter l'ALEC pour sensibiliser leurs agents sur les travaux et les éco-gestes.
- 20 personnes sensibilisées lors d'une réunion d'information destinée aux copropriétaires et syndicats lors du salon de l'Habitat 2018.
- Plusieurs animations tout public (éco-gestes, exposition du SIEEEN le parcours de l'énergie, déperdition de chaleur, promenades thermiques...) et plus de 170 jeunes sensibilisés.
- Mise en place de permanences délocalisées sur Clamecy, Saint-Amand-en-Puisaye, Cosnesur-Loire, Prémercy et Decize en particulier dans le cadre des plates-formes de rénovation énergétique Nièvre Rénov' et de Puisaye.
- Participation aux rencontres nationales des Espaces Info-Énergie et des plates-formes territoriales de la rénovation énergétique.
- Avec l'Ademe, organisation d'une formation technique à Tannay, dédiée aux gestionnaires de réseaux de chaleur.



UNE STRATÉGIE DE FILIÈRES POUR FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN NIÈVRE

La SEM Nièvre Énergies a été créée, en 2012, pour favoriser le développement éthique de projets d'énergies renouvelables sur le territoire nivernais. Porteuse d'une démarche participative et citoyenne, elle permet d'éviter les dérives émanant de l'investissement spéculatif et des stratégies commerciales des sociétés de développement.

En 2017, les membres du comité syndical du SIEEEN ont décidé de réunir l'ensemble des moyens de production d'électricité d'origine renouvelable au sein du même opérateur Nièvre Énergies. En 2018, le Syndicat a cédé les actifs qu'il détenait dans les filières photovoltaïque et micro hydraulique à la SEM pour un montant de 888 000 €. Nièvre Énergies bénéficie ainsi des produits issus de la vente de l'électricité des 10 centrales photovoltaïques en exploitation (229 kWc de puissance, 220 474 kWh de production, 67 440 € de recettes EDF, en 2018).

Le SIEEEN abrite les fonctions opérationnelles pour le développement éolien (un responsable de développement), photovoltaïque (un technicien) et met à disposition du temps d'un conseiller énergie partagé pour la micro hydraulique ainsi qu'une assistante juridique pour les phases contractuelles et la préparation des instances. Les autres fonctions supports (vie sociale de Nièvre Énergies, management des projets, communication, comptabilité) sont assumées par le Syndicat, qui a conclu une convention de prestations pour se faire indemniser des charges salariales mises à disposition.

En 2018, la communauté de communes de Puisaye-Forterre est entrée au capital de la SEM sans augmentation de capital. Celui-ci est détenu à 84,48 % par les actionnaires publics dont le SIEEEN, la Région Bourgogne Franche-Comté et des collectivités nivernaises, les 15,52 % étant réservés au privé. La Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes réunit plusieurs clubs d'investisseurs locaux (15) représentant la participation citoyenne. Avec l'association Le Varne, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALEC), Énergie Partagée et Enersiel (SEM du Syndicat départemental de l'Indre-et-Loire) devenue EneR Centre Val de Loire en 2018, elles forment le pôle privé. Pour consolider son réseau, Nièvre Énergies est entrée au capital des SEM Côte-d'or Énergies, Yonne Énergie et Énergies Citoyennes Renouvelables du Jura.

DIFFÉRENTES FILIÈRES FLÉCHÉES

La SEM met en œuvre une stratégie de filières pour développer, acquérir, aménager et exploiter des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies non-carbonées. Elle joue le rôle de facilitateur auprès des collectivités qui souhaitent développer des projets d'énergies renouvelables citoyens sur leur territoire. Elle met à leur disposition son expertise pour les aider à apprécier les enjeux environnementaux, citoyens et socio-économiques de leurs projets. La SEM explore différentes filières.

La méthanisation

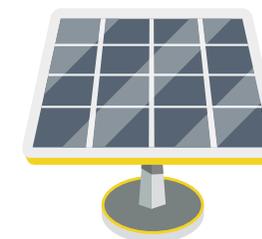
L'expérimentation d'une unité pilote mixte liquide et solide pour produire du biogaz et du biométhane, lancée en 2016 en partenariat avec la SAS Helioprod Prémery, s'est poursuivie en 2018. Une première phase de test démarrée en 2017 en laboratoire a permis de conclure à la viabilité du projet. Une nouvelle série de tests sur maquette à l'échelle réelle, réalisée en Espagne, a permis d'identifier les points d'amélioration sur la structure des cuves. Une étude de structure a débouché sur un nouveau design de la cuve. Différents paramètres ont été étudiés : raccordement au réseau, utilisation de substrats agricoles, injection de glycérine... Le permis de construire a été déposé et validé à l'ICPE en 2018. La construction de l'unité de production devrait démarrer au second semestre 2019 pour une mise en service en 2020. Nièvre Énergies détient 15 % des parts de ce projet.

29 500 M²

de surface

4,771 MWc

de puissance



5 520 MWh

de production soit la consommation moyenne de 1 700 foyers 441 t CO₂/an

7 330 t CO₂/AN

Émission de CO₂ évitée

Le photovoltaïque

Nièvre Énergies étudie les bâtiments tertiaires et industriels en partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre et les chambres consulaires. En 2018, le projet d'installation de plusieurs centrales solaires photovoltaïques, sous la forme d'ombrières de parkings sur 4 zones de parking du Circuit de Nevers Magny-Cours, a été lauréat de l'appel à projets national CRE4 dans la famille 3 « Installations photovoltaïques sur Ombrières de Parking de Puissance strictement supérieure à 500 kWc et inférieure ou égale à 10 MWc ». Après la demande de raccordement de la future centrale au réseau électrique, un bureau d'étude a été retenu en fin d'année pour l'élaboration du cahier des charges pour la consultation et la réalisation des travaux. Ceux-ci devraient démarrer à l'automne 2019. D'un montant de 5 258 900 € HT, l'installation d'une surface de 29 500 m² aura une production annuelle de 5 520 MWh/an soit la consommation moyenne de 1 700 foyers. Elle évitera le rejet de 441 t de CO₂ par an.

Nièvre Énergies a également répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'aérodrome de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Le choix de lauréat se fera en 2019.

8

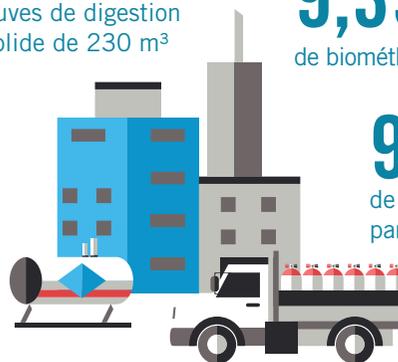
cuves de digestion solide de 230 m³

9,39 GWh

de biométhane injectés par an

9 446 t

de matières traitées par an



1 149 285 €

de CA

1

digesteur liquide de 1 450 m³



Les autres projets réalisés ou en cours :

- La centrale photovoltaïque de 9 kWc sur la toiture du réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire a été mise en service à l'automne 2018.
- L'installation d'une centrale de 25 kWc sur la toiture de la Maison de santé de La Charité-sur-Loire. Sa mise en service est prévue pour février 2019.

L'éolien

Le développement de l'éolien en Nièvre demeure difficile avec les problèmes d'acceptabilité locale, raccordement électrique et des contraintes aéronautiques, entre autres. La SEM souhaite détenir 70 à 80 MW dans cette filière ; elle s'investit avec les collectivités et les développeurs privés sur plusieurs projets avec plusieurs prises de participation :

- L'installation d'un parc de 7 éoliennes de 3,45 MW intégrées dans les bois communaux d'Entrains-sur-Nohain en partenariat avec la société EDPR. Cet équipement pourra produire 50 GWh/an soit la consommation d'électricité de la nouvelle communauté de communes Haut Nivernais Val-d'Yonne. Les loyers versés à la commune représenteront 60 000 € par an sur 25 ans. Pour mieux sensibiliser le grand public à la production d'énergie propre, EDPR et Nièvre Énergies ont organisé des animations conjointes auprès des scolaires de la commune et sensibilisé les habitants à la production d'énergie propre lors de l'exposition sur le parcours de l'énergie en mairie.

- Le co-développement avec la société RES du parc éolien Vents de Loire sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain. Démarré en 2013 et après de multiples études d'optimisation des critères écologiques, paysagers, techniques, économiques, fonciers et sociaux, le projet a obtenu son autorisation d'exploitation. Ce parc pourrait générer des recettes fiscales d'environ 200 000 € sur 25 ans pour les communes, la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain et le Département.

Le micro hydraulique

L'étude du site des Forges Royales de Guérisny s'est poursuivie en 2018. Le bureau d'études retenu et l'architecte du patrimoine ont proposé que soit installée une vis d'Archimède à côté de la chambre des vannes existantes pour ne pas toucher aux anciennes turbines. Différentes opérations ont été menées sur le site : nettoyage du bief, diagnostic architectural du patrimoine bâti classé afin de satisfaire les demandes de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), dépôt des dossiers environnement et demande de subvention à la DRAC. Après remise des études techniques, début 2019, qui doivent déterminer le productible notamment, une étude environnementale sera engagée afin d'obtenir les arrêtés pour la fin de l'année et enfin envisager la réalisation de cet équipement.

1 parc de
7 ÉOLIENNES

11 266 HABITANTS

équivalence en consommation

24,15 MW

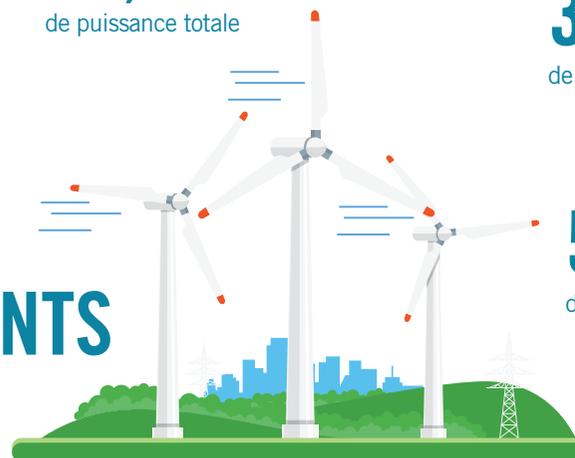
de puissance totale

3 727 t

de CO₂ évitées par an

50 GWH/AN

de production d'énergie estimée





Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

Architecture et gestion du patrimoine

Réseaux et infrastructures de télécommunication

E-administration - Agence numérique

Système d'information géographique

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre



SEM Nièvre Énergies



ÉQUIPEMENT

LE SIEEN AU SERVICE DES NIVERNAIS ET DES COLLECTIVITÉS NIVERNAISES

ÉNERGIES

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Distribution publique d'électricité et gaz

Distribution publique de chaleur

Développement des énergies renouvelables

Conseil en énergie partagé

Groupement d'achat d'énergies

Solidarité - Réduction de la précarité énergétique

Traitement des déchets et assimilés

Prévention des déchets

Aménagement de l'espace public

Gestion de l'éclairage public

Réseau d'infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques

Économie circulaire

Planification énergétique, climat



7 place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90 - Fax : 03 86 59 76 99
<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

